

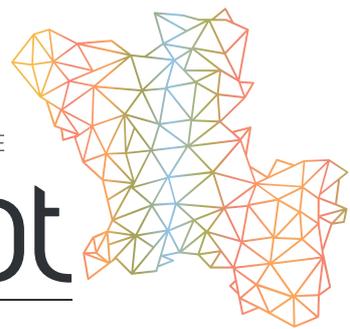


Projet d'Aménagement Stratégique

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

scot

SUD LOIRE



Projet arrêté



Sommaire

Qu'est-ce que le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ?	4
Le socle du projet d'aménagement	6
1• Les acquis du premier Scot	7
1•1 L'élaboration de ce Scot s'appuie sur des acquis issus	7
1•2 Le périmètre de Scot, à presque 200 communes, a engendré des opportunités auxquelles doit répondre le projet de P.A.S.	7
2• Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent	8
Positionnement du territoire	9
Démographie	9
Habitat	9
Mobilités	10
Equipements et armature territoriale	10
Commerce	11
Economie et emplois	11
Biodiversité	12
La ressource en eau	12
Adaptation au changement climatique et énergies	12
Agriculture et forêt	13
Foncier	13
Paysage	13
3• Les ambitions du Scot Sud Loire	14
4• Trois objectifs de développement et d'aménagement des territoires du Scot Sud Loire	14
Les objectifs du Scot Sud Loire	15
1• Répondre à l'urgence climatique	16
1•1 Préserver les ressources du territoire et renforcer la protection des habitants	17
1•2 La sobriété : valeur centrale du projet de Scot Sud Loire	19
1•3 Les transitions à engager pour relever les défis de l'urgence climatique	20

2• Promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l’attractivité du Sud Loire	24
2•1 Renforcer la position et le rôle du Sud Loire dans les dynamiques régionales et de l’AMELYSE	25
2•2 Affirmer le rôle de l’armature territoriale comme modèle d’organisation garant de proximité et d’équilibre	26
2•3 Vers un habitat sobre en foncier, en énergie et matériaux, diversifié et innovant	31
2•4 Conforter le tissu économique et engager les nécessaires transitions	33
2•5 L’agriculture, pilier économique du territoire et levier majeur des transitions	37
2•6 Construire une offre de mobilité durable, multimodale et décarbonée	38
3• Améliorer la qualité de vie des habitants du Sud Loire	40
3•1 Protéger et développer la qualité paysagère du territoire de demain :	40
3•2 Agir pour la santé et le bien-être des habitants	41
3•3 Retour de la nature au plus près des habitants pour améliorer le confort et le vivre ensemble	42
3•4 Alimentation urbaine : entre besoins alimentaires, transition écologique et vivre la ville autrement	42
3•5 Favoriser le développement d’un tourisme et des loisirs de qualité	43
Les objectifs de réduction du rythme de l’artificialisation du Scot Sud Loire	45
1• Les objectifs légaux de réduction du rythme de l’artificialisation	46
2• Les objectifs de réduction du rythme de l’artificialisation au sein du Scot Sud Loire	48
2•1 L’objectif de réduction de la consommation d’ENAF pour la période 2021–2031	49
2•2 L’objectif de lutte contre l’artificialisation des sols et de réduction de la consommation d’ENAF pour la période 2031–2041	49
2•3 L’objectif de lutte contre l’artificialisation des sols et de réduction de la consommation d’ENAF pour la période 2041–2050	50
2•4 Les principes pour la mise en œuvre de la trajectoire ZAN	51



Qu'est-ce que le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ?

Pièce essentielle du nouveau Scot Sud Loire, le P.A.S. permet d'exprimer sur vingt ans un projet politique, stratégique et prospectif.

Conformément aux termes de l'article L. 141-3 du Code de l'urbanisme, le P.A.S. doit comporter les éléments suivants :

- Une définition des objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans ;
- Une synthèse du diagnostic territorial ;
- Une délimitation des enjeux qui se dégagent de ce diagnostic ;
- Une détermination, par tranches de dix années, d'un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.

Les objectifs définis doivent concourir à la coordination des politiques publiques sur les territoires en favorisant et en respectant (cf. article L141-3) :

- « Un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales ;
- Une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches ;
- Les transitions écologique, énergétique et climatique ;
- Une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie ;
- Une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux ;
- La qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages. »

La rédaction de ce présent document a été réalisée à partir du cadre de référence suivant :

- Les objectifs inscrits dans la délibération de révision du Scot Sud Loire du 29 mars 2018 ;
- Des orientations légales et réglementaires à intégrer : loi Climat et Résilience, SDRADDET, Chartes des Parcs naturels régionaux du PILAT et du LIVRADOIS-FOREZ, ... ;
- Les acquis du Scot de 2013 ;
- Les enjeux issus du diagnostic territorial ;

- Les différentes contributions collectives et rencontres organisées dans le cadre de la procédure de révision du Scot Sud Loire :

- Forum des élus en juin 2021, relatif aux diagnostics et enjeux du SCoT ;
- Forum des élus de septembre 2022 relatif aux orientations du P.A.S. ;
- Travaux des membres du Bureau du Scot sur les orientations du P.A.S. ;
- Notes d'enjeux établies par les EPCI membres : Loire Forez Agglomération, Saint-Etienne Métropole, Communauté de communes de Forez-Est, Communauté de communes des Monts du Pilat ;
- Réunion publique du 7 juin 2024 sur les orientations du PAS.

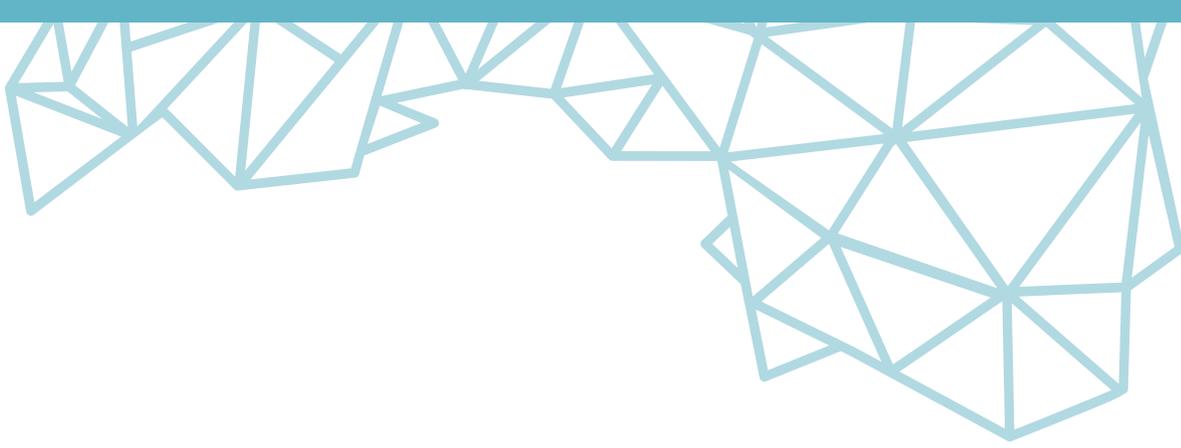
L'ensemble de ces échanges et travaux ont permis de faire émerger trois objectifs pour le P.A.S. du Scot Sud Loire :

- Répondre à l'urgence climatique ;
- Promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l'attractivité du Sud Loire ;
- Améliorer la qualité de vie des habitants du Sud Loire.

Un débat sur les orientations du P.A.S. a eu lieu le 10 juillet 2024.



Le socle du projet d'aménagement





1• Les acquis du premier Scot

L'élaboration de ce Scot s'appuie sur des acquis issus :

- du Scot actuel.
- de l'expérience d'élaboration du Scot Loire Centre.
- de la montée en compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ont développé des politiques publiques dans les domaines fondamentaux du SCoT.

Plus précisément, ces acquis sont :

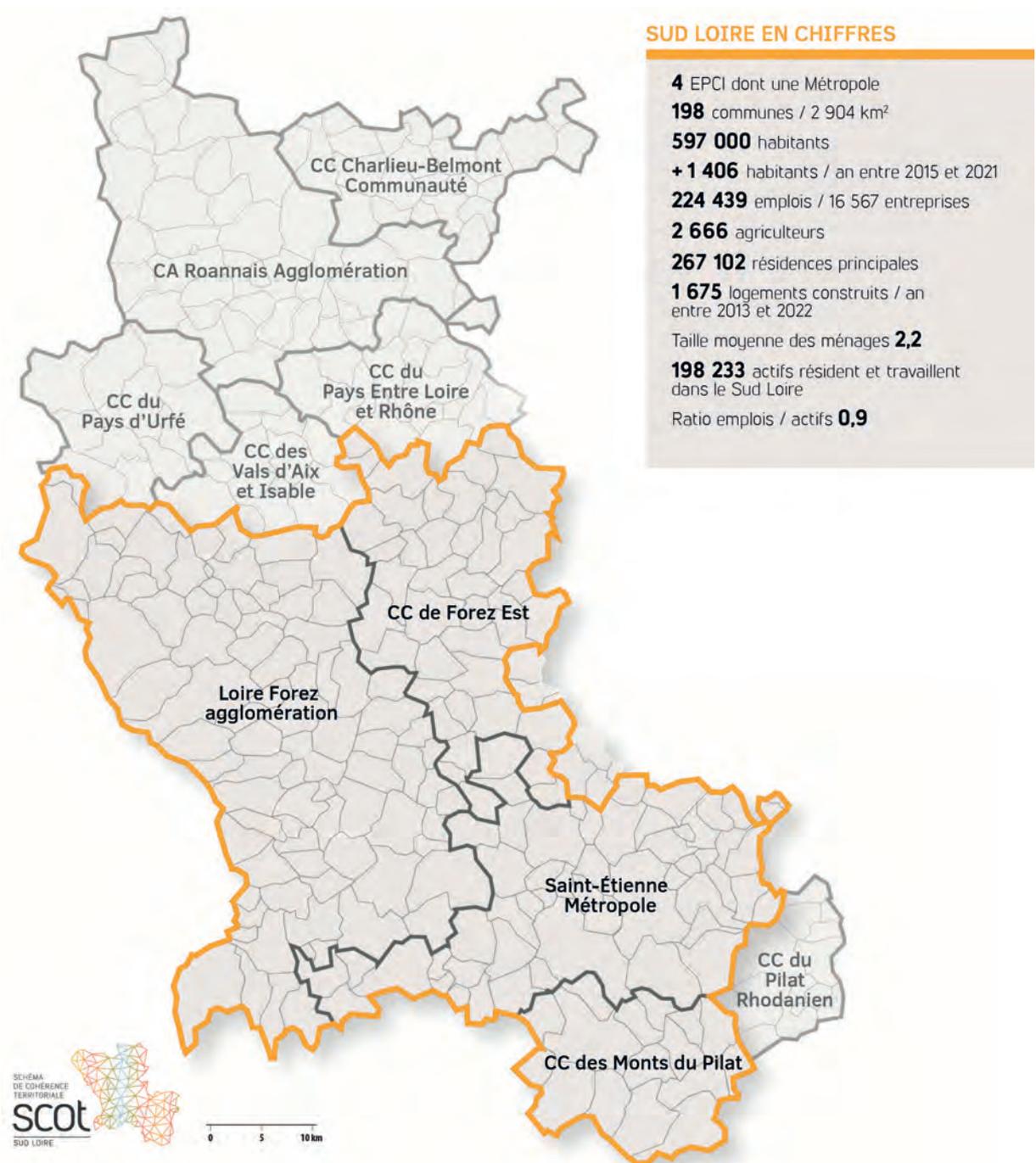
- Les enjeux de préservation des espaces naturels et de la biodiversité, avec la mise en place sur l'ensemble du territoire de Trame Verte et Bleue (TVB) (identification, traduction dans les documents d'urbanisme, actions de gestion) (SCoT + politiques EPCI).
- Les schémas d'accueil économique (SCoT et politiques EPCI).
- Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) pour 3 EPCI (politique EPCI).
- Les politiques alimentaires territoriales (politiques EPCI).
- Les Plans Climat-Air-Energie territoriaux (PCAET), Territoires à Energie Positive (TEPOS) (politiques EPCI).
- Des réflexions sur les mobilités, des schémas vélo... (Scot + politiques EPCI).
- L'armature territoriale multipolaire (acquis des Scot).
- Les enjeux de préservation des ENAF et une gestion économe du foncier, qui s'inscrivent dans les documents d'urbanisme les plus récents. (Scot et loi Climat et Résilience).
- La prise de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour 3 des 4 EPCI (politique EPCI).

Le périmètre de Scot, à presque 200 communes, a engendré des opportunités auxquelles doit répondre le projet de P.A.S. :

- Prise en compte des particularités de l'ensemble des parties du territoire.
- Construction d'un projet adapté à la grande diversité des situations/des problèmes.
- Coordination et mise en commun accrue, afin d'éviter les concurrences et dysfonctionnements entre territoires.
- Affirmation d'un positionnement du territoire suivant ce nouveau périmètre à une échelle plus large (région, inter-Scot, AMELYSE-aire métropolitaine Lyon St-Etienne).



2• Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent



Positionnement du territoire

Le Sud Loire, positionné comme l'espace de développement et de fonctionnement du bassin de vie stéphanois est à l'interface de l'Auvergne clermontoise, du roannais, du lyonnais, et de la proche Haute-Loire.

Les liaisons avec les territoires environnants ont été améliorées mais sont toujours à suivre et examiner car d'importants verrous situés en dehors du territoire influent sur le bon fonctionnement du Sud Loire.

Les flux internes au Sud Loire sont très intenses, complexifiés par les relations étroites avec les **territoires environnants**.

Pour le Scot Sud Loire, l'enjeu principal est de construire des positionnements communs et les faire valoir auprès des partenaires extérieurs pour que les solutions mises en œuvre, notamment en matière de mobilité, répondent aux problèmes du Sud Loire.

Démographie

Un territoire de plus de ½ million d'habitants, qui a renoué avec la croissance démographique, portée essentiellement par le solde naturel positif du cœur métropolitain.

Un vieillissement global de la population et une décohabitation prononcée.

Un rééquilibrage progressif de l'armature urbaine sous l'effet de la stabilisation, voire la légère progression de la population dans les espaces centraux du cœur métropolitain.

Un cœur métropolitain attractif pour les jeunes qui s'explique par une forte présence d'établissements d'enseignement supérieur et qui tend à devenir un territoire universitaire de premier rang.

Les enjeux pour le Scot Sud Loire sont de pérenniser la stabilité démographique, voire sa progression, et d'accompagner le vieillissement de la population tout en veillant à maintenir une part conséquente de jeunes.

Habitat

Le territoire présente une diversité de typologies de logements : maison individuelle, appartement, accession ou location dans le parc privé et le parc social... Cependant, on constate une grande disparité par secteur géographique, certains présentant peu de mixité, et une spécificité en secteur de montagne avec la présence de résidences secondaires.

Un parc de logements qui se renouvelle lentement (1% par an), confirmant l'importance du parc existant pour loger la population. Ce parc existant est marqué par une vacance significative, que les politiques conduites ne parviennent pas à enrayer.

Une construction neuve axée sur l'habitat individuel entraînant une consommation de fonciers agricoles et naturels.



Un marché immobilier détendu avec des transactions à des prix accessibles pour une grande part de la population, malgré des coûts supplémentaires à prendre en compte (rénovation énergétique).

Un parc social concentré dans les centres urbains, dont la production diminue, et fragilisé par des besoins de rénovation.

Pour le SCoT Sud Loire, les enjeux d'habitat sont de deux types. D'une part, de veiller à développer une offre de logements diversifiée sur l'ensemble du territoire, pour répondre aux besoins du parcours résidentiel des habitants, prenant en compte à la fois le vieillissement de la population et les besoins des plus jeunes. D'autre part, de mobiliser les logements existants (vacants et occupés) par leur rénovation et leur restructuration, dans un contexte de mutation des modes de vie et d'adaptation au changement climatique.

Mobilités

Une mobilité inféodée à l'usage de la voiture particulière en solo.

Une bonne desserte autoroutière qui constitue l'épine dorsale du réseau routier avec des axes de circulation structurants offrant à la population une réponse adaptée à leurs besoins.

Une augmentation des flux pendulaires dirigés vers Saint-Etienne et réalisés en majorité en voiture, entraînant des problèmes de congestion sur les axes routiers et autoroutiers.

Une étoile ferroviaire stéphanoise aux services inégaux, support potentiel d'une offre alternative à la voiture particulière pour relier les différentes parties du territoire.

Des propositions de coordination de réseaux (ferrés et en bus) soutenues par les politiques publiques pour répondre à l'augmentation des besoins de mobilité aux différentes échelles territoriales.

Des initiatives ambitieuses portées par les autorités organisatrices afin de promouvoir l'usage facilité des transports en commun, mais des efforts à poursuivre pour développer l'intermodalité.

Une hausse des aménagements diversifiés à destination des cyclistes et des piétons afin d'encourager les déplacements alternatifs à la voiture et faire cohabiter l'ensemble des modes de déplacement sur l'espace public.

Des axes de transports étroitement liés aux espaces urbains, vecteurs de diverses nuisances sur le territoire du SCoT Sud Loire auxquels il faut ajouter leur impact paysager et les coupures urbaines qu'ils engendrent.

Pour le SCoT Sud Loire, l'enjeu est de lutter contre l'autosolisme par le développement de solutions de mobilité durable adaptées au territoire. Pour cela, l'enjeu est également de conforter la présence d'offres de transport structurantes pour faciliter la mobilité de tous.

Equipements et armature territoriale

Un ensemble de centralités de différents niveaux révélant un maillage du territoire s'appuyant sur la présence d'équipements, un bon accès à l'emploi et aux dessertes de transports en commun.

Le territoire du Scot Sud Loire s'appuie sur une solide armature en matière d'équipements sportifs et culturels et un bon taux de places d'accueil pour les plus jeunes et les plus âgés, même si les besoins restent importants.

Un réseau hospitalier de qualité mais qui laisse l'ouest du territoire loin (en temps de trajet) des services d'urgence. Une médecine de ville marquée par des disparités territoriales.

Pour le Scot Sud Loire, l'enjeu est de conforter l'armature territoriale dans ses différentes composantes : du cœur métropolitain, par la présence et le développement des grands équipements (établissements d'enseignement...) moteur de l'attractivité du territoire Sud Loire ; au maillage des centralités de proximité pour apporter un service quotidien au plus près de la population. Dans ce maillage, les réponses aux besoins d'une population vieillissante représentent un enjeu spécifique dans tous les secteurs géographiques (santé, accueil, accompagnements divers).

Commerce

Une modification des manières de consommer qui impose à l'offre commerciale de s'adapter pour répondre à de nouveaux besoins.

Une accélération des fermetures et cessions de magasins qui fragilise l'armature commerciale et tend à multiplier les friches commerciales, notamment dans les centres-villes et centres bourgs. Face à ce constat, des dispositifs d'aide et de soutien au commerce sont mis en œuvre pour impulser une redynamisation et une amélioration qualitative et urbaine des centres-villes.

La croissance importante des surfaces commerciales situées en périphérie au détriment des centres-villes est accompagnée par la création de nouveaux sites commerciaux plus qualitatifs et expérientiels.

Pour le Scot Sud Loire, les enjeux sont doubles : redonner une attractivité commerciale aux centres-villes et centres bourgs tout en accompagnant la recomposition et la requalification des pôles commerciaux de périphérie.

Economie et emplois

Un bassin d'environ 250 000 emplois, fortement structuré par le territoire de Saint-Etienne Métropole qui accueille 80% d'entre eux.

Une industrie encore très ancrée sur le territoire qui se maintient et qui est spécifique par rapport au niveau national, avec des filières industrielles émergentes (textile médical, optique) aux effectifs plus réduits mais avec une grande capacité d'innovation.

Des services aux particuliers bien implantés et dynamiques (santé, social). Des services aux entreprises à faible valeur ajoutée largement déployés, des services à haute valeur ajoutée beaucoup plus modestes.

La majorité des déménagements/aménagements d'établissements se font à l'intérieur du Scot Sud Loire : des flux nombreux au sein-même de la Métropole de Saint-Etienne ; une intensification des flux entre la Métropole de Saint-Etienne et les deux EPCI du Forez (en faveur de Loire Forez Agglomération et de Forez-Est). Les transferts avec l'extérieur du Sud Loire concernent principalement la Métropole de Lyon et la Haute-Loire.

Pour le Scot Sud Loire, l'enjeu est d'accompagner le tissu économique existant et son potentiel d'innovation, en créant les conditions de son développement (formations, équipements, accessibilité, diversité de l'offre de locaux, cadre de vie...).



Biodiversité

Le Sud Loire présente une grande diversité et une grande richesse en termes de milieux naturels (monts du Pilat, monts du Forez, monts du Lyonnais, plaine du Forez) qui sont couverts par de nombreuses protections et inventaires scientifiques.

Le territoire s'est engagé dans l'identification et la protection de la trame verte et bleue (Saint-Etienne Métropole, Loire Forez Agglomération, Forez-Est, Communauté de Communes des Monts du Pilat avec le conseil du Parc naturel régional Pilat et celui du Livradois Forez, Parc naturel régional du Pilat, Parc naturel régional Livradois Forez).

Cependant, des menaces pèsent sur la biodiversité du territoire : la poursuite de la fragmentation des espaces naturels par l'urbanisation très étalée et un réseau important d'infrastructures de transport, une pression urbaine sur les milieux les plus fragiles (zones humides, bocages...), le peu d'initiatives pour préserver la nature ordinaire et développer la végétalisation des villes et des bourgs pourtant nécessaires dans la lutte contre les impacts du changement climatique.

Pour le Scot Sud Loire, l'enjeu est de poursuivre les actions de protection des espaces naturels, de développer la valeur biologique de tous ces milieux et de recréer de la biodiversité là où elle a disparu.

La ressource en eau

La ressource en eau du territoire est fragile, car essentiellement superficielle, donc très sensible au changement climatique, localement dégradée par la pollution et l'eutrophisation et surexploitée pour les différents usages.

Des secteurs sont soumis de manière récurrente à des difficultés d'alimentation en eau potable, comme certains situés sur les hauteurs du Pilat et du Forez.

Une multitude d'acteurs et d'outils de la gestion de l'eau qui entrave le développement d'une coopération entre les territoires et conduit à la mise en place d'actions modestes par les collectivités.

Pour le Scot Sud Loire, l'enjeu est de mettre en adéquation le projet de développement avec la ressource en eau disponible et la capacité de traitement des effluents et les capacités réceptives des milieux.

Adaptation au changement climatique et énergies

Un territoire très dépendant des énergies fossiles mais une prise de conscience avérée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Un territoire encore très faiblement producteur d'énergies renouvelables (10% de la consommation énergétique du Sud Loire en 2022).

Pour répondre aux défis énergétiques et climatiques, les exploitations agricoles du Sud Loire apparaissent dynamiques avec une progression notable de leur production d'énergies renouvelables.

Un territoire vulnérable face aux effets du changement climatique et aux risques naturels (inondation, mouvement de terrain, argile).

Pour le Scot Sud Loire, l'enjeu est de réduire la demande énergétique et développer la production d'énergies renouvelables.

Agriculture et forêt

Des productions variées et de qualité (élevages viande-lait, fruits, fromages) avec des appellations d'origines contrôlées ou protégées.

Un lien puissant entre les différentes parties du territoire : la plaine produit des oléagineux et du fourrage pour les exploitations d'élevages sur les coteaux et les montagnes (pour le lait ou la viande).

Des collectivités engagées dans des plans alimentaires territoriaux visant à préserver les capacités de productions locales et rapprocher les producteurs et les consommateurs.

Pour le Scot Sud Loire, l'enjeu principal est de préserver le foncier agricole dans toute sa diversité, puis de positionner l'agriculture comme acteur déterminant pour apporter des réponses aux enjeux de biodiversité, d'énergie, de changement climatique et de ressource en eau.

Foncier

La consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) entre 2010 et 2020 est caractérisée par un grand émiettement des espaces concernés (de petites surfaces très éparpillées), tous situés en continuité avec des espaces déjà urbanisés. Ce phénomène concerne 195 communes sur les 198 du territoire Sud Loire, à des degrés divers. On constate une certaine polarisation de la consommation, car 30 communes du Scot contribuent à la moitié de la consommation des espaces agricoles et naturels observée entre 2010 et 2020. Pour la grande majorité, ce sont des espaces agricoles qui ont été urbanisés. La principale destination est l'habitat pour un peu plus de la moitié et les activités économiques pour un tiers.

Pour le Scot Sud Loire, l'enjeu est la mise en place d'un modèle de développement plus sobre en foncier et en même temps de redonner de l'attractivité aux espaces déjà urbanisés ou construits pour susciter l'envie de s'y installer.

Paysage

13 unités paysagères identifiées, en lien étroit avec la géographie contrastée du territoire.

Le fleuve Loire marque les paysages du territoire et imprime une identité à celui-ci.

Une sensibilité avérée à l'insertion paysagère des nouvelles installations de production des énergies renouvelables.

Pour le Scot Sud Loire, l'enjeu principal est de préserver le cadre de vie des habitants du territoire en veillant à la prise en compte des valeurs paysagères dans tous les projets.



3• Les ambitions du Scot Sud Loire

L'ambition du SCoT Sud Loire :

Le périmètre correspond à un bassin de vie où les fonctionnements et les interdépendances sont forts.

Affirmer une communauté de destin et qui doit faire face à des enjeux communs :

- Enjeu **d'affirmation d'un positionnement Sud Loire** dans une échelle territoriale plus large (région, inter-Scot Amelyse), tout en construisant un projet adapté à la diversité des situations locales.
- Enjeu **d'équilibre du bassin de vie** au service de son attractivité globale et limitant les concurrences territoriales, via une coopération et complémentarité accrues.
- Enjeu **d'intégration des changements** (climatiques, énergétiques, économiques, sociaux...).

Répondre à ces enjeux par un modèle de développement renouvelé et adapté, fondé sur les transitions, la sobriété, la complémentarité et la coopération entre EPCI et une approche plus qualitative que quantitative.

4• Trois objectifs de développement et d'aménagement des territoires du Scot Sud Loire

Le projet s'articule autour de trois grands objectifs :

– Répondre à l'urgence climatique :

En mettant en œuvre de nouveaux modèles de développement et d'aménagement adaptés à un contexte de sobriété, reposant sur la préservation des ressources et la maîtrise foncière.

– Promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l'attractivité du Sud Loire :

En privilégiant le renforcement de l'armature territoriale, devant servir de fondement au développement de l'habitat, des activités économiques et des mobilités.

– Améliorer la qualité de vie des habitants du Sud Loire :

En mettant l'habitant au cœur de l'aménagement à travers diverses mesures relatives à l'offre de soins, la qualité de l'habitat, la santé.



Les objectifs du Scot Sud Loire



1• Répondre à l'urgence climatique

Le modèle actuel de développement a conduit le territoire et ses habitants à être dépendants des modes de déplacement carbonés par une urbanisation de plus en plus étalée, à une perte d'attractivité des centres bourgs et centres-villes. Il a conduit également à produire de façon très modeste des Energies Renouvelables (EnR), à la fragmentation des espaces agricoles et des espaces naturels et à leur rognage au profit de l'urbanisation, à produire un niveau de Gaz à Effet de Serre (GES) conséquent, ...

Or, le changement climatique engendre de telles répercussions sur l'ensemble de la société et sur les territoires, qu'il réinterroge ces conceptions du développement.

Cependant, le territoire possède de vrais atouts pour transformer son modèle :

- Le redéveloppement d'un cœur métropolitain doté d'équipements d'entraînement socio-économique pour tout le bassin de vie : université et grandes écoles, Centre Hospitalier Universitaire (CHU), cité du Design, palais des congrès, gare TGV, aéroport d'affaires.
- Une multipolarité gage de proximité, un bon niveau d'équipements de tout type et plus spécialement de proximité.
- Une économie qui couvre plusieurs secteurs, de la mécanique produisant des pièces pour l'aéronautique et les énergies renouvelables (éoliennes, nucléaire), aux textiles de santé, en passant par l'optique, avec des capacités d'innovation.
- Des tissus urbains anciens, comme ceux des vallées de l'Ondaine et du Gier, ou les bourgs des coteaux du Forez, des monts du Lyonnais et plus récents, comme les quartiers pavillonnaires qui sont présents sur tout le territoire, recèlent des opportunités importantes de renouvellement et de transformation sobres en foncier, proches des services et équipements.
- Des ressources naturelles variées : du massif du Pilat, des monts du Forez et du Lyonnais, les rives du fleuve Loire allant des gorges de Grangent à la plaine du Forez, de nombreux étangs présents dans la plaine du Forez.
- Une proximité des espaces agri-naturels notamment dans les vallées de l'Ondaine et du Gier bordées par les espaces du Parc Naturel du Pilat.
- Des politiques publiques engagées par les collectivités pour lutter et s'adapter au changement climatique, à démultiplier pour participer à l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux.

En s'appuyant sur les atouts du territoire, le Scot doit mettre en œuvre de nouveaux modèles de développement et d'aménagement adaptés à un contexte de sobriété ne compromettant pas la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins. La mise en œuvre du Scot engagera les transitions indispensables qui relèvent de son domaine de compétence.

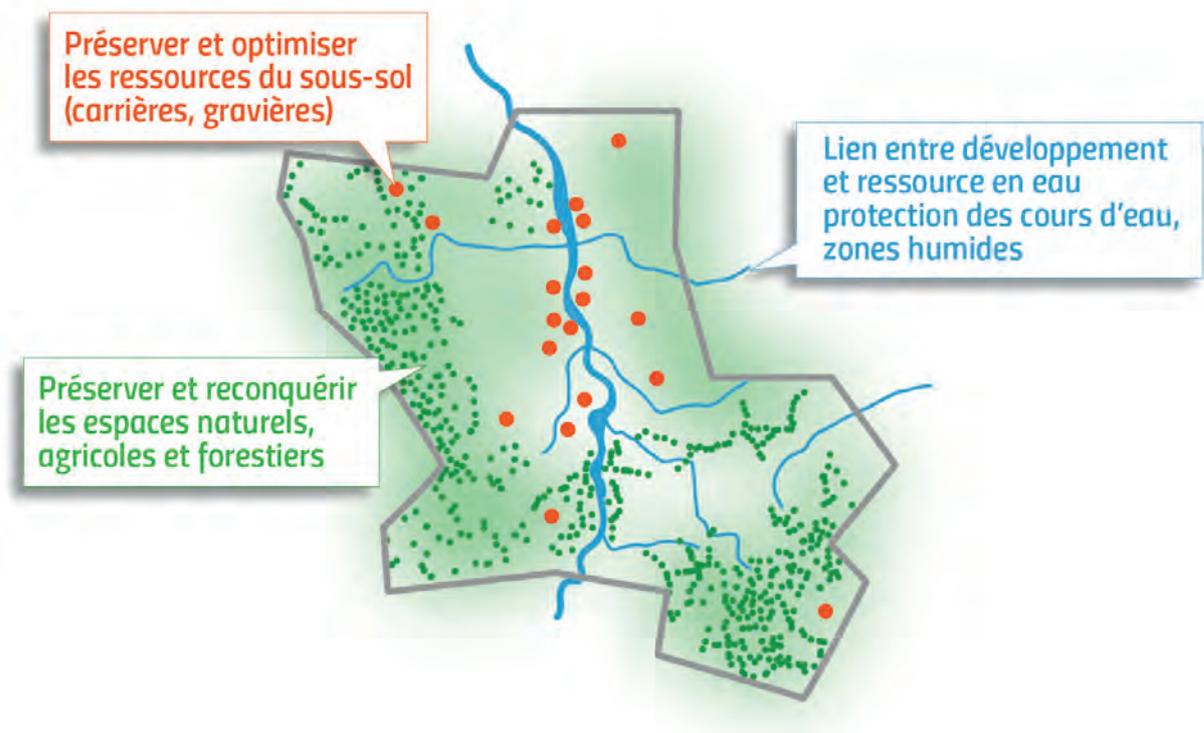
La réponse à l'urgence climatique s'organise en trois axes :

- **la préservation des ressources,**
- **la sobriété,**
- **les transitions.**

1.1 Préserver les ressources du territoire et renforcer la protection des habitants

Préserver les ressources naturelles indispensables au territoire, révélées par le changement climatique :

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE



Sources : epures

L'eau

L'eau est indispensable aux activités humaines. Aussi le Scot Sud Loire est particulièrement attaché à des choix de développement, tant résidentiel qu'économique, qui tiennent compte de la disponibilité de la ressource et du bon fonctionnement du cycle de l'eau. Il s'agit de :

- Rapprocher les acteurs de l'eau et ceux de l'aménagement du territoire.
- Engager tous les acteurs à conduire des actions visant la sobriété pour les usages de l'eau : agricoles, industriels ou domestiques.
- Préserver et sécuriser la ressource en eau par :
 - La protection de l'ensemble des éléments de trame bleue, notamment les zones humides et les cours d'eau et leurs abords qui sont autant d'espaces de recharge naturelle de la ressource eau.
 - La protection des captages/stockages d'eau potable de toutes pollutions potentielles.



- L'amélioration de la qualité des cours d'eau afin d'atteindre le bon état écologique, notamment en ne permettant pas d'urbanisation nouvelle en l'absence de traitement efficace des eaux usées.
- Protéger la population des risques de pénurie d'eau potable soit en sécurisant l'alimentation, soit en limitant le développement dans les secteurs où les ressources et l'accès à l'eau potable sont déjà problématiques, comme c'est le cas pour les hauteurs du Forez et du Pilat.

Les espaces naturels, forestiers et agricoles, leviers majeurs de l'atténuation du réchauffement climatique :

- Préserver et reconquérir l'espace agricole (limiter fortement les surfaces ouvertes à l'urbanisation, mieux encadrer la constructibilité en zone agricole). Les secteurs les plus soumis à cette pression sont : la plaine du Forez, les vallées de l'Ondaine et du Gier, et leurs coteaux.
- Protéger les espaces naturels, car contribuant à l'adaptation au dérèglement climatique.
- Identifier et protéger les Trames Vertes et Bleues par la préservation des réservoirs de biodiversité, le maillage des corridors écologiques et la valorisation de la nature ordinaire.
- Préserver l'espace boisé, comme ressource locale essentielle dans l'avenir tant pour la construction que pour l'énergie renouvelable et la fonction de puits de carbone (absorption des GES, régulation des températures). C'est plus spécialement le cas dans le Pilat et dans les monts du Forez.

Les ressources du sous-sol :

- Les matériaux (carrières, gravières) : le Scot Sud Loire s'inscrit dans le respect du schéma régional des carrières, qui concerne les gravières de la plaine de la Loire et également les carrières dans le Pilat et les monts du Lyonnais.
- Favoriser des actions pour optimiser le tri et le recyclage des déchets issus du BTP comme ressource de matériaux à valoriser.
- Afin d'améliorer l'acceptabilité par les habitants, les riverains, de ces exploitations de matériaux, le Scot incitera les collectivités à mettre en œuvre des actions pour limiter les nuisances liées à l'exploitation et favoriser une restitution des espaces exploités aux milieux naturels, à l'agriculture ou à tout autre usage valorisant pour le territoire et ses habitants.

Renforcer la protection des habitants des risques accentués par le changement climatique :

Afin de préserver la population et les biens des risques déjà présents sur le territoire mais renforcés par les conséquences du changement climatique, deux grands types d'orientations sont inscrites au P.A.S. :

– Aménager différemment les espaces pour modérer/contrôler les risques :

- Enrayer la dérégulation du cycle de l'eau et notamment l'accroissement du ruissellement pluvial (imperméabilisation des sols) qui participe à l'augmentation des risques d'inondation. La vallée du Gier est particulièrement concernée par ce phénomène.

Protéger les populations des risques, qui peut aller jusqu'à interdire certaines occupations humaines dans les espaces soumis aux risques les plus importants :

- Renforcer la gestion des inondations et protéger la population de ce risque. Les principaux cours d'eau ont été étudiés (étude d'aléas, Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI)) et leurs rives sont concernées par ce risque : la Loire, l'Ondaine, le Gier, le Furan.
- Protéger la population des pollutions de tous types (pollution des sols, nuisances sonores, pollution de l'air...). Les secteurs qui ont connu un grand développement industriel par le passé sont particulièrement concernés par ces pollutions : les fonds de vallées de l'Ondaine, du Gier. Mais on compte aussi certains quartiers du cœur métropolitain ou des quartiers des villes situées au nord du territoire comme Feurs, Balbigny ou Boën-sur-Lignon, qui sont traversées de voies supportant un fort trafic (notamment de poids lourds) et sièges d'un développement industriel ancien.
- Protéger la population des risques miniers, industriels, des risques liés aux glissements de terrain, aux sols argileux, des risques d'incendie... Les risques miniers concernent les secteurs qui ont été exploités pour la houille (tout le bassin stéphanois). Les risques d'argiles concernent plusieurs secteurs de la plaine (bordure orientale, secteurs d'Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse, Précieux, Grézieux-le-Fromental et Chalain-le-Comtal, Champdieu, Saint-Paul-d'Uzore). Les secteurs des monts du Forez et du Pilat sont les plus impactés par le risque d'incendie et feu de forêt.

1.2 La sobriété : valeur centrale du projet de Scot Sud Loire

Développer la sobriété énergétique en réduisant les besoins

La sobriété énergétique est une nécessité pour, d'une part, diminuer l'empreinte environnementale (réduire la production de GES facteur primordial et aggravant du réchauffement climatique) et, d'autre part, pour réduire le coût économique de l'énergie pour les habitants, les entreprises, les collectivités.

La réduction des besoins en énergie passe par la maîtrise des mobilités (sortir du tout voiture particulière) et l'amélioration des performances énergétiques du bâti.

– Diminuer et limiter les déplacements carbonés par l'organisation du territoire et par le développement d'offres d'alternatives :

- L'organisation du territoire, comme facteur de la limitation des déplacements carbonés, doit être articulée autour de deux orientations :
 - S'appuyer sur l'armature territoriale des villes, bourgs et la mutualisation des équipements et services pour répondre aux besoins quotidiens et limiter les déplacements.
 - Mettre en adéquation l'urbanisation et les transports collectifs et les alternatives à la voiture individuelle pour que les habitants soient moins dépendants de l'autosolisme.
- Organiser une offre multimodale performante pour favoriser les échanges entre les différents niveaux de l'armature territoriale en évitant le recours systématique à la voiture particulière.
- Multiplier le recours aux modes alternatifs :
 - Faire en sorte que l'offre multimodale à grande échelle permette le développement de l'offre ferroviaire...



- S'assurer du développement de service, voire de son développement, de l'étoile ferroviaire stéphanoise.
 - Accélérer le développement des aménagements et infrastructures pour les modes actifs afin que ceux-ci soient pertinents au quotidien pour les habitants.
 - Accroître et structurer l'offre de recharge en énergie électrique, hydrogène, Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) pour accompagner le renouvellement du parc routier.
 - Favoriser les solutions alternatives au transport de marchandises par la route : préserver la viabilité et la continuité des infrastructures existantes supports potentiels de modes plus durables (voies ferrées) et ne pas obérer les possibilités de développement du fret.
- Améliorer la qualité du bâti, quel que soit son usage (habitat, activités économiques, tertiaire, équipements), afin de consommer moins d'énergie :
- Accroître la rénovation du parc existant en intégrant des objectifs de performances énergétiques, en prévoyant la démolition ou la réhabilitation des passoires thermiques.
 - Construire des bâtiments neufs privilégiant les matériaux biosourcés, promouvoir des bâtiments positifs, développer de nouvelles formes urbaines favorisant les économies d'énergie.

1.3 Les transitions à engager pour relever les défis de l'urgence climatique

Les transitions sont entendues ici comme les actions à engager pour une transformation profonde de certaines productions en lien direct avec l'urgence climatique et de certains espaces fondamentaux pour enrayer les phénomènes d'appauvrissement de la biodiversité et surtout pour enrichir cette dernière.

Engager le territoire dans la transition énergétique

Le principal objectif de la transition énergétique est de gagner en autonomie énergétique en produisant localement des énergies renouvelables et, ainsi, prendre sa part dans l'atteinte de l'objectif régional et national.

Les Plans Climat-Air-Energie-Territoriaux (PCAET) sont les bases des politiques publiques des EPCI d'accompagnement des particuliers et des entreprises sur le sujet de l'énergie. Cependant, leurs résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs régionaux et nationaux. De plus, ces documents sont des programmes sur 6 ans, beaucoup plus courts que l'horizon du projet SCoT qui est à environ 20 ans. Il convient donc, dans le SCoT, d'aller au-delà et de favoriser clairement la production d'EnR dans l'aménagement du territoire, dans les documents de planification divers. Il s'agit aussi d'engager les collectivités à s'emparer de ces questions, y compris comme maître d'ouvrage, afin de mieux maîtriser et piloter les projets et les résultats sur certains espaces.

– **Aller vers le mix énergétique** en fonction des ressources diversifiées du territoire (bois, déchets, méthanisation, réseau de chaleur, solaire, éolien, hydrogène, hydroélectricité...), en laissant une place pour les innovations.

Cette transition énergétique passe également par :

- Le développement de l'habitat, des activités, des équipements à proximité des réseaux de chaleur présents ou à développer. C'est le cas notamment de communes urbaines comme Firminy, ou plus rurale comme Saint-Christo-en-Jarez.
- La prise en compte des autres objectifs liés à la transition écologique (objectif zéro carbone en 2050, ...)
- La transcription des objectifs de production d'EnR dans les documents de planification pourra être imposée dans certains projets.
- Le développement d'une approche qualitative des installations d'EnR pour favoriser leur intégration urbaine, paysagère et leur acceptation sociale.

– **Développer la coopération** autour des projets de production d'énergies renouvelables :

- Développer la complémentarité et les coopérations entre les territoires producteurs d'EnR et ceux consommateurs d'énergie. Par exemple, le secteur du Pilat qui produit du bois et les communes dont certains quartiers disposent de chaufferies collectives au bois.
- Développer la production d'EnR à gouvernance locale : développer des structures porteuses de projets de production d'EnR dont les collectivités (y compris dans des modes opérationnels à construire) et les habitants seront les principales parties prenantes.
- Développer la connaissance sur les enjeux, le potentiel du territoire en matière d'EnR, le conseil et le soutien au service de tous : auprès du public, des habitants, des collectivités, des porteurs de projets EnR, développer l'information, la pédagogie, exiger et communiquer les études d'insertion, ... pour mieux faire accepter localement les installations de production d'EnR et partager les enjeux de leur développement.

Engager la transition agroécologique

Les espaces agricoles et l'activité agricole sont des éléments fondamentaux du Sud Loire qu'il est indispensable de pérenniser. La transition agroécologique a pour objectif d'encourager l'évolution de l'agriculture vers des productions répondant aux besoins alimentaires locaux et des pratiques fondées sur la nature pour s'adapter à l'urgence climatique et viser le moindre impact possible d'un point de vue environnemental. Cette évolution de la production agricole doit se faire en permettant aux exploitants de disposer d'un revenu acceptable.

- Maintenir la fonction alimentaire de l'agriculture sur le territoire en priorisant une production locale en circuit court.
- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles plus respectueuses des ressources naturelles, plus résilientes et adaptées au changement climatique.
- Accompagner la structuration d'une filière bois aux pratiques durables à long terme, car constituant une ressource locale essentielle dans l'avenir tant pour la construction que pour l'énergie renouvelable et pour sa fonction de puits de carbone (absorption des GES, régulation des températures).
- Accompagner l'installation d'exploitants par des actions visant à appuyer et soutenir leurs activités. Ces actions pourront aller jusqu'à l'acquisition de réserves foncières en secteurs stratégiques et reconquête des friches agricoles.



Engager la transition écologique

Après avoir identifié et protégé des altérations (l'urbanisation, les aménagements divers) les espaces naturels de valeur ou participant de la TVB, la transition écologique consiste ici à engager des actions pour enrayer l'appauvrissement biologique constaté de tous ces milieux et à créer de nouveaux espaces de renaturation, supports de biodiversité.

Pour cela, le SCoT engage les territoires à conduire des actions de gestion des espaces naturels de valeur, ou d'accompagnement des personnes qui les gèrent, pour favoriser cette biodiversité par des pratiques, des aménagements propices à son maintien ou sa régénérescence, dans un contexte de réchauffement climatique. Ces actions pourraient s'inscrire et contribuer à la stratégie eau-air-sol portée par l'Etat qui vise à étendre les protections des espaces naturels et les actions positives de gestion.

- Dans tous les espaces naturels protégés reconnus, conduire un suivi et des politiques publiques favorables à la biodiversité : favoriser, voire financer, des pratiques agricoles favorables à la biodiversité, engager des actions de replantation ou d'intégration d'espèces végétales ou autres plus adaptées aux conditions du changement climatique...
- Apporter de la biodiversité dans les espaces libres urbains par des aménagements et des gestions adaptés, favorables à l'ensemble du système.

La renaturation ou désartificialisation est un élément clef de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) 2050.

Le SCoT incite les territoires à identifier les espaces de potentiel de renaturation et à conduire des actions pour en assurer la transformation vers un caractère naturel, support de biodiversité. Ces espaces de renaturation pourront également répondre à des objectifs de restauration des corridors écologiques et/ ou de restauration des espaces naturels dégradés ou artificialisés.

Les collectivités ont identifié des lieux de transformation des espaces urbains qui présentent des potentiels de renaturation, comme les études du PPA Gose- programme partenarial d'aménagement Gier Ouest Saint-Etienne sur SEM. L'articulation de différents objectifs poursuivis par les collectivités au travers du document SCoT permet d'envisager un dispositif vertueux de l'aménagement du territoire sur ces sujets.

Les espaces de potentielle renaturation sont :

- Les friches dont la situation/les caractéristiques ne permettent pas de réhabilitation vers des vocations économiques, d'habitat, d'équipements comme :
 - Les abords des cours d'eau : les anciennes implantations industrielles soumises à de très forts risques d'inondation par exemple dans les vallées du Gier ou de l'Ondaine, sur les rives du fleuve Loire.
 - Les abords des infrastructures nuisantes, principalement le long des autoroutes ou 2x2 voies traversant les tissus urbains des vallées du Gier et de l'Ondaine, les quartiers sud de St-Etienne.
 - Les friches touristiques (comme un village vacances dans les monts du Forez).
 - Les futures friches agricoles.

- Les espaces de renaturation issus des opérations de dé-densification dans les centres-villes, afin d'amener de la nature en ville pour développer l'attractivité résidentielle des centres-villes ou centres-bourgs, la création d'îlots de fraîcheur...
- Les abords ou les délaissés des espaces économiques présentent un potentiel de développement de la biodiversité ou de création d'espaces supports de biodiversité.
- Certains espaces retournés à la nature, issus de la transformation récente d'espaces urbains, dont on peut renforcer la biodiversité par des actions de gestion adaptées. Comme c'est déjà le cas dans les grands sites de recomposition urbaine que sont l'entrée est de Rive-de-Gier (friche Duralex), Novaciéries à St Chamond...

Renforcer les politiques de gestion des déchets

Le déchet a une place toute particulière dans la transition écologique dès lors qu'il est considéré comme une ressource, il s'inscrit au cœur de l'économie circulaire.

- Agir pour la réduction à la source des déchets, leur recyclage, leur réemploi et leur valorisation (optimiser les filières existantes de tri des déchets, de valorisation et développer de nouvelles filières pour réduire les volumes à enfouir, favoriser les actions d'économie circulaire).



2• Promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l'attractivité du Sud Loire

Le Sud Loire, réunissant près de 600 000 habitants, présente une dynamique démographique positive, grâce au solde naturel positif des communes les plus urbaines. Vaste territoire, aux contrastes géographiques importants, il recouvre des situations urbaines diverses, des évolutions démographiques contrastées. Allant de la ville centre représentant près d'un 1/3 de la population, à des villages de montagne à la population vieillissante, et des communes de périphérie résidentielles à la population de catégories CSP supérieures, en passant par des vallées industrielles au continuum urbain combinant groupes d'habitats anciens, grands ensembles des années 70 et vastes emprises industrielles en mutation. Cependant, malgré l'étendue du territoire et ses disparités, on constate que les villages, villes et bourgs forment un ensemble de centralités de différents niveaux, finement articulés les uns aux autres pour former un bassin de vie et d'emploi.

Le Sud Loire est le second bassin d'emploi de l'Aire Métropolitaine Lyon-Saint-Etienne (AMELYSE) comptant plus de 220 000 emplois, avec une croissance modeste et une vraie polarisation de la métropole sur son territoire. L'activité économique est assez diversifiée, avec des filières spécifiques. Même si le territoire pâtit de l'érosion du secteur industriel, celui-ci reste très fort localement et les capacités d'innovation sont réelles. De plus, le territoire a fait preuve de résilience grâce aux capacités de coopération et d'innovation de ses acteurs économiques à chacune des crises (crises économique, sanitaire...).

Le Sud Loire est un réel bassin de vie et d'emploi, qui demande des coopérations accrues pour bien fonctionner et jouer les complémentarités, les coopérations. Cela doit se réaliser sans gommer les atouts de la proximité encore présente dans le territoire par une dispersion de la population, des services et de l'emploi.

Les défis liés au changement climatique réinterrogent le modèle de fonctionnement du territoire à promouvoir.

Rappel SRADDET : Règle n°2 - Renforcement de l'armature territoriale

Les documents de planification et d'urbanisme doivent contribuer à renforcer, sur leur territoire, les différents niveaux de polarité et leurs fonctions de centralité : accessibilité et desserte en transports (collectifs) et autres services de mobilité, services et équipements, développement économique, pôle de formation, commerces, gestion économe du foncier, etc. Ce travail doit être mené en lien avec les territoires limitrophes en justifiant d'une recherche de cohérence et complémentarité des niveaux d'armature.

Le Scot souhaite promouvoir un modèle renouvelé qui tient compte des points suivants :

- Le positionnement du territoire dans un territoire plus large.
- Le renforcement de l'armature territoriale équilibrée en développant son caractère de proximité, dans lequel « le vivre ensemble » a toute sa place.
- L'identification de cette armature territoriale comme base pour organiser le développement de l'habitat, des activités économiques et des mobilités.

2.1 Renforcer la position et le rôle du Sud Loire dans les dynamiques régionales et de l'AMELYSE

- Structurer le Sud Loire comme un pôle économique majeur, le second de l'AMELYSE.
 - Développer le potentiel d'innovation du Sud Loire, favoriser la recherche et les coopérations scientifiques et techniques.
 - Aménager et promouvoir de manière concertée l'espace économique métropolitain.
- Affirmer le rôle métropolitain du cœur de l'agglomération stéphanoise, une des 4 métropoles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) moteur de l'ambition (de l'attractivité) du Sud Loire :
 - Cela afin de permettre le développement des grands équipements et services :
 - CHU, gare TGV, ...
 - l'offre stéphanoise d'enseignements supérieur et professionnel.
 - une offre de tourisme, loisirs et culture coordonnée à l'échelle métropolitaine.
- Développer les coopérations de proximité avec les territoires environnants :
 - Développer les coopérations dans le quadrilatère Clermont-Ferrand/Saint-Etienne/Roanne/Lyon.
 - Coopérer avec les bassins de vie de proximité de l'Yssingelais, du Roannais et des monts du Lyonnais.
- Améliorer l'accessibilité du Sud Loire avec les autres territoires :
 - Nécessité d'une liaison performante entre St-Etienne et Lyon.
 - S'appuyer sur l'armature aéroportuaire de Auvergne-Rhône-Alpes et le maintien de l'infrastructure aéroportuaire locale.
 - Renforcer et faciliter les liaisons ferroviaires longues distances (TGV, TER) et métropolitaines (RER métropolitain).
 - Sécuriser l'accessibilité routière de la région stéphanoise aux échelles régionale, nationale et européenne en améliorant et fiabilisant la sécurité routière, l'insertion urbaine et environnementale des axes existants, ainsi que les temps de parcours. Il s'agit de considérer que l'accessibilité extérieure et les flux d'échanges entre les différentes composantes territoriales du bassin de vie stéphanois constituent les 2 fonctions principales que ces axes doivent assumer, aux côtés d'autres alternatives modales (tout particulièrement ferroviaires).



2.2 Affirmer le rôle de l'armature territoriale comme modèle d'organisation garant de proximité et d'équilibre

La structure multipolaire présente beaucoup d'intérêts pour le modèle de développement à mettre en place : la proximité pour répondre aux besoins du quotidien des habitants (de plus de mise en commun et mutualisation possibles), lutte contre l'étalement urbain et la dispersion de l'habitat, des emplois, favorable à la préservation des milieux naturels/des espaces agricoles/des paysages/des ressources, ...

Les principes de l'armature proposée sont :

- D'être la base du développement résidentiel, des services et de l'emploi afin de lutter contre leur dispersion, pour une meilleure accessibilité quotidienne à ceux-ci.
- De jouer la complémentarité entre les différents niveaux de l'armature territoriale >> à chaque niveau, un éventail adapté de logements, services, emplois... et développer la mutualisation.
- De reconnaître l'armature territoriale hiérarchisée du Sud Loire basée sur :
 - Un fonctionnement avec un cœur d'agglomération irriguant le bassin de vie et un ensemble multipolaire.
 - La singularité des territoires ruraux avec un réseau de petites centralités.

Pour mettre en œuvre ces principes, il est indispensable de revitaliser et rénover les centres, transformer les tissus bâtis inadaptés pour rendre attractifs ces espaces pour le résidentiel, le commerce, les services...

L'armature territoriale Sud Loire

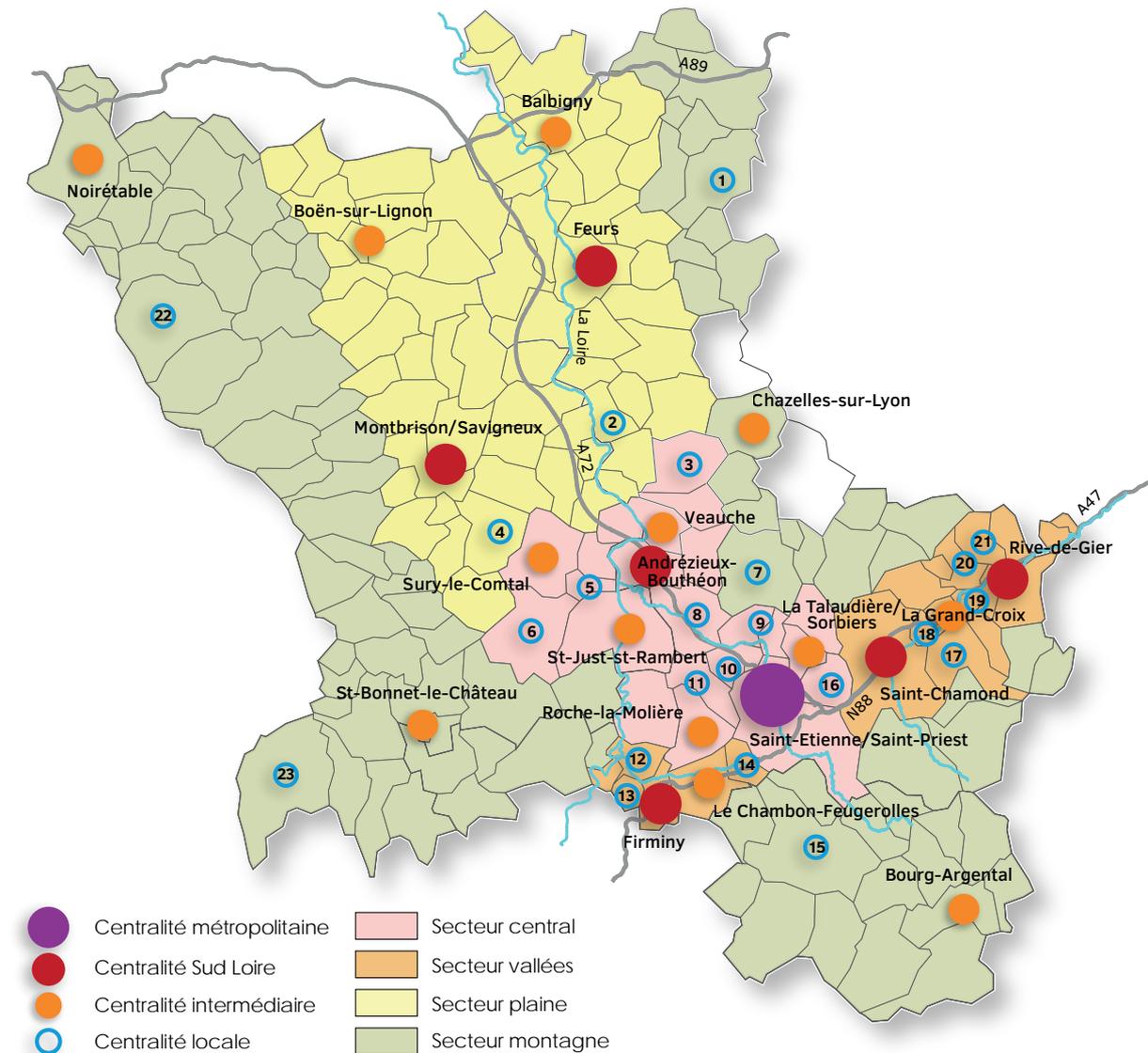
Définition des centralités :

Territorialement, une centralité, même désignée par le nom de la commune, concerne l'espace urbanisé de façon continue de celle-ci. Ainsi, si Saint-Etienne est bien désignée comme une centralité, c'est la partie centrale et urbanisée qui est concernée par les caractéristiques de centralité et d'organisation du territoire (et non par exemple la partie de Rochetaillée). Ce principe conduit à désigner comme centralité des parties de communes ou des ensembles de communes dans quelques cas.

Ces centralités concentrent des services, équipements, logements diversifiés, des gares et/ou dessertes en transport collectif de bonne fréquence, des emplois... et rayonnent au-delà du seul périmètre communal.

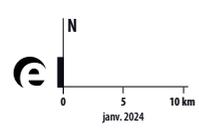
43 centralités identifiées et reconnues organisées en 4 niveaux de centralité

LES CENTRALITÉS DU SCOT SUD LOIRE



1	Panissières
2	Montrond-les Bains
3	Saint Galmier
4	Saint Romain-le-Puy
5	Bonson
6	Saint Marcellin-en-Forez
7	Saint Héand
8	La Fouillouse
9	L'Etrat
10	Villars
11	Saint Genest-Lerpt
12	Unieux

13	Fraisses
14	La Ricamarie
15	Saint Genest-Malifaux
16	Saint Jean-Bonnefonds
17	Saint Paul-en-Jarez
18	L'Horme
19	Lorette
20	Génilac
21	Saint Martin-la-Plaine
22	Chalmazel-Jeansagnière
23	Usson-en-Forez





Les niveaux de centralités sont définis comme suit :

Le cœur métropolitain : un poids majeur en termes de population et d'emplois, rayonnement aux échelles métropolitaine et nationale par des équipements universitaires, médicaux, sportifs et culturels. Une desserte en TC efficace, nationale, voire internationale.

– La ville centre de Saint-Etienne et St-Priest-en-Jarez

- St-Priest-en-Jarez, car :

- accueillant le CHU, équipement de rayonnement métropolitain et au-delà des limites du Scot, du département... dont le fonctionnement et le développement nécessitent une réflexion collective au-delà de la limite de la commune et de l'EPCI.
- jointive du quartier de La Terrasse de St-Etienne, elle participe aussi au rayonnement résidentiel du cœur métropolitain.

– **Les 6 centralités de niveau Sud Loire (composées de 7 communes)** : structurantes en termes démographique et résidentiel, dessertes TC efficaces (gare), pourvoyeuses d'emplois et bon niveau d'équipements intermédiaires et supérieurs (santé et enseignement). Elles rayonnent sur un large bassin de vie :

- Firminy
- Andrézieux-Bouthéon
- Saint-Chamond
- Montbrison-Savigneux
- Feurs
- Rive de Gier

– **Les 13 centralités de niveau intermédiaire (composées de 14 communes)** : maillage territorial rural, périurbain et urbain, présentant des équipements-services-commerces pour répondre aux besoins courants (alimentaire et non alimentaire, collège, médecins), structurant un bassin d'emploi :

- Le Chambon Feugerolles
- Veauche
- Boën-sur-Lignon
- Roche la Molière
- La Talaudière -Sorbiers
- St-Bonnet-le-Château
- Saint-Just Saint Rambert
- Chazelles-sur-Lyon
- La Grand-Croix
- Sury-le-Comtal
- Bourg-Argental
- Noirétable
- Balbigny

– **Les 23 centralités de niveau local** : rayonnement lié à la présence de certains commerces, artisans, équipements, que l'on ne trouve pas dans les villages alentours :

- La Ricamarie
- Villars
- L'Horme
- Montrond-les Bains
- Saint-Galmier
- Lorette

- Unieux.
- La Fouillouse.
- Saint-Jean-Bonnefonds.
- Bonson.
- Saint-Romain-le-Puy.
- Saint-Genest-Lerpt.
- Panissières.
- Fraisses.
- L'Étrat.
- Saint-Héand.
- Saint-Paul-en-Jarez.
- Saint-Genest-Malifaux.
- Genilac.
- Saint-Martin-la-Plaine.
- Saint-Marcellin-en-Forez.
- Usson-en-Forez.
- Chalmazel-Jeansagnière.

Les bourgs et villages sont les autres communes non identifiées dans les catégories précédentes.

Le choix du Scot Sud Loire est de conforter cette armature territoriale en renforçant le caractère de centralité de chacun :

- en évitant la concurrence.
- en mettant en œuvre les principes et actions de protection-sobriété-transition liés à l'urgence climatique.

La centralité métropolitaine est confortée dans ses fonctions métropolitaines diversifiées, la reconquête résidentielle est confirmée avec une forte diversité de logements, les moyens de transport renforcés s'organisent autour de la ville centre, le commerce et les services sont diversifiés allant du quotidien au très occasionnel, l'offre d'emploi reste forte, la transition écologique/énergétique/climatique est à l'œuvre par un développement des réseaux de chauffage urbain, la massification de la rénovation énergétique de tous les bâtis, de développement des modes actifs et la dé-imperméabilisation des sols et des espaces de rafraîchissement urbain.

Les 6 centralités de niveau Sud Loire sont confortées dans leur rôle et leurs fonctions diversifiées (services, emplois, habitat), et dans leurs capacités d'accueil. Le parc de logement reste diversifié, sa rénovation massive couplée à un renouvellement des espaces publics dans une optique d'amélioration du cadre de vie (espaces verts, chauffage urbain, développement des modes actifs) accroît l'attractivité de ces centralités pour toutes les générations. Le lien en transport collectif est efficace et pérenne, surtout en direction de la centralité supérieure du territoire.

Les 13 centralités de niveau intermédiaire développent leur rôle de « relais » adapté à chaque contexte, du plus rural au plus urbain. Leur rayonnement sur leur bassin d'emploi est conforté par le maintien et le développement du niveau d'équipements, un parc de logements diversifié et renouvelé ; une offre commerciale répondant aux besoins de proximité ; des offres de transport attractives notamment par un service efficace en direction de la centralité supérieure la plus proche géographiquement du territoire. L'attractivité de ces centralités repose aussi sur des actions significatives pour répondre aux enjeux de la transition énergétique par des actions sur le bâti et les espaces publics.



Les 23 centralités de niveau local assurent leur rôle dans le maillage multipolaire du territoire. Pour cela, leurs fonctions d'accueil des commerces et d'équipements spécifiques (maison médicale, petite enfance, ...) sont confortées et permettent aux habitants des villages alentours de bénéficier de multiples services de proximité à une distance acceptable. Le lien à la centralité supérieure la plus proche, via un service de mobilité collective adapté, facilite également le maintien de la population dans l'ensemble des communes proches.

L'offre de services et d'équipements à développer en lien avec l'armature territoriale.

Chaque niveau de centralité de la plus rurale à la plus urbaine contribue au maillage du territoire afin d'offrir aux habitants un large panel de services et d'équipements à une distance raisonnable. Le maintien de chacun de ces niveaux d'équipement est essentiel pour garantir une qualité de vie aux habitants et une vie locale intéressante et attractive. Il vise également à limiter les déplacements, sans éparpiller ni diluer les fonctions métropolitaines ou de niveau Scot, et à conserver ou rétablir la plus grande diversité possible de fonctions dans chaque centralité.

La centralité métropolitaine : renforcer les équipements métropolitains de rayonnements régional, national dans les domaines de la santé, des offres de TC, de la culture, de l'enseignement supérieur, de la recherche et du sport.

Les centralités Sud Loire : renforcer les équipements intermédiaires et supérieurs dans le domaine de la santé (hôpitaux) et l'enseignement (collèges, lycées), examiner les complémentarités possibles avec les formations supérieures présentes dans le cœur métropolitain, favoriser les dessertes TC efficaces en s'appuyant notamment sur les gares de l'étoile ferroviaire stéphanoise présentes dans chacune d'entre elles.

Les centralités intermédiaires : renforcer et maintenir les équipements et services pour répondre aux besoins courants des secteurs ruraux, périurbains et urbains : de la maternelle au collège pour le scolaire, pour la santé le maintien d'une offre médicale diversifiée (médecins, professions paramédicales), le développement d'une offre pour les loisirs et la culture (médiathèque, salle de spectacle, centre de loisirs...).

Les centralités locales : maintenir et développer la complémentarité de l'offre de services et d'équipements (résidence, enseignement, loisirs à destination des personnes âgées, de la petite enfance, des familles) qui sont des ressources pour les communes autour de ces centralités.

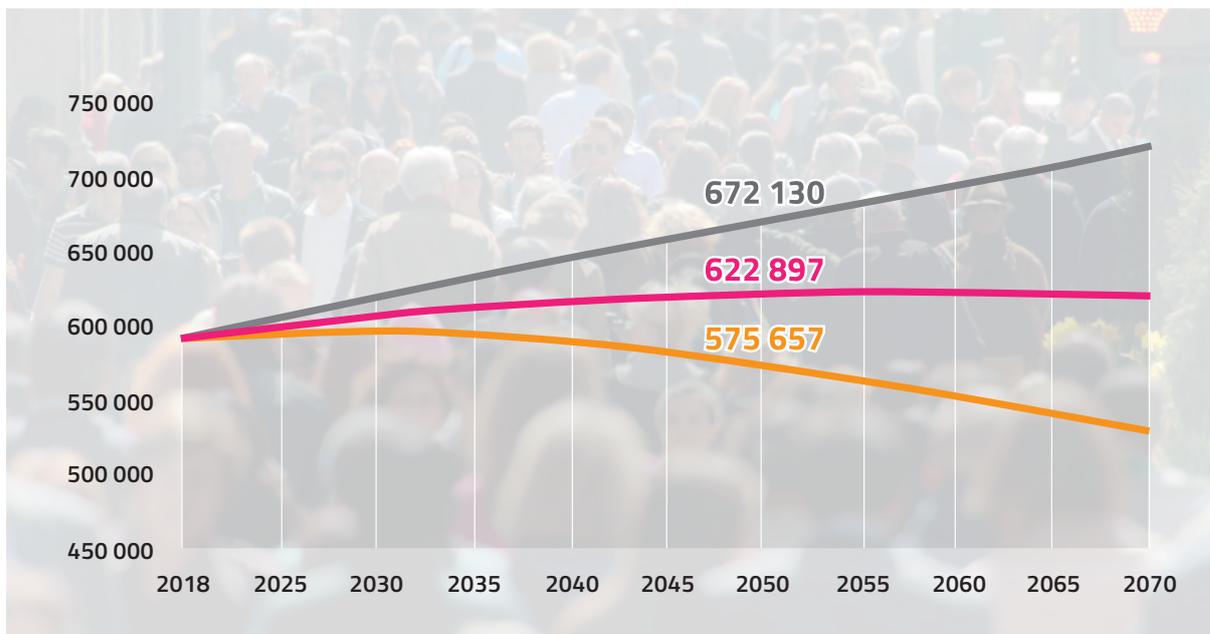
Pour chaque niveau de centralité, les parties de centre bourg, centre-ville feront l'objet d'une attention particulière car participant pleinement à leur attractivité. Pour cela, il conviendra de :

- Veiller au maintien des commerces de détail, d'une offre résidentielle de qualité, aménager les espaces publics pour permettre la pratique des modes actifs, la présence du végétal, ...
- Valoriser le patrimoine architectural et le paysage construit,
- Veiller à y accueillir des équipements/espaces de partage et de développement liés au numérique : espaces de coworking, tiers-lieux, espace d'accompagnement dans les démarches administratives, d'accompagnement de télémedecines, de e-commerce, de formation, de télétravail ...

2.3 Vers un habitat sobre en foncier, en énergie et matériaux, diversifié et innovant

La réponse aux besoins en logement du Scot Sud Loire est conçue en fonction des besoins nécessaires au maintien de la population du territoire et à l'accueil de nouveaux habitants. Cette dynamique est indispensable au développement de l'ensemble du territoire.

Une perspective démographique :



Sources :

3 scénarios Omphale (INSEE) qui englobent les différentes projections

Le Scot Sud Loire est basé sur le scénario central qui identifie une progression de + 29 000 habitants en 2050. Il est ajouté, à cette base, un apport possible de 10 000 habitants supplémentaires à horizon 2050, ciblé sur la centralité métropolitaine.

Il est à noter que le « pic démographique » pour le territoire du Sud Loire serait atteint en 2057, selon les projections Omphale.

Pour répondre aux besoins de la population en place et future, le besoin en logement est ainsi estimé à environ 69 000 logements supplémentaires en 30 ans, soit 2 300 logements par an (2 140 pour l'ensemble du Sud Loire et 165 supplémentaires pour la centralité métropolitaine). Ces logements pourront être des logements vacants remis sur le marché, des transformations dans le parc existant ou la création de logements neufs.

Afin d'être en cohérence avec la trajectoire ZAN en 2050, ce besoin est phasé sur 3 périodes : 2021/2031 ; 2031/2041 ; 2041/2051.

Les besoins estimés en logement sont répartis par niveau de centralité : centralités métropolitaines, centralités Sud Loire, intermédiaires, locales et les autres communes, avec en objectif le renforcement de l'armature du territoire.



Une production de logements diversifiée et qualitative

En cohérence avec l'objectif de sobriété foncière et **la volonté de réduire au maximum toute consommation d'ENAF pour l'habitat**, les orientations suivantes sont retenues :

– **Conduire une réflexion fine sur les besoins de la population** en matière de logement dans une vision prospective des évolutions sociétales :

- Les modes de vie ont évolué, entraînant des besoins différents (habitat abritant différents usages pour le télétravail, le loisir, nécessité d'un espace extérieur...).
- Adaptation du logement à des publics spécifiques (vieillesse de la population).
- Les besoins des plus modestes : jeunes et moins jeunes.

– **S'appuyer sur le potentiel de l'existant**

- Mobiliser sur tout le territoire en priorité le parc existant : le rénover, le réhabiliter en vue d'aller vers :
 - Des logements plus adaptés et moins consommateurs d'énergie.
 - L'adaptation aux besoins de la population (vieillesse, familles, aspirations des jeunes).

– **Diversifier le parc de logements :**

- Diversifier le type d'occupation : proposer de l'accession (de tout type y compris l'accession sociale), du locatif privé et aidé socialement. Cette diversification sera à réfléchir et doser suivant le niveau de centralité de la commune, la population visée, et les situations de déséquilibre social constatées que le Scot souhaite corriger.
- Diversifier la forme du logement : affirmer la fin du modèle pavillonnaire comme modèle principal d'habitat pour une grande partie du territoire Sud Loire, et proposer :
 - Des formes variées correspondant aux différentes typologies de formes urbaines du territoire, aux besoins des différentes périodes de la vie des ménages et des habitants.
 - Des formes résilientes et adaptables.
 - Des formes compatibles avec une densification des espaces bâtis sans nuire à la qualité de vie.
 - Des formes favorables au « vivre ensemble » dans lesquelles l'expérimentation est admise.
 - Des formes adaptées au changement climatique.

– **Gérer de façon réfléchie la nécessaire densification des espaces déjà bâtis pour aller vers une densification qualitative**, résultat d'un équilibre entre compacité, fonctions urbaines et nature :

- Identifier dans tous les espaces déjà construits les opportunités foncières ou immobilières pouvant muter et accueillir une certaine densification.
- Gérer de façon prospective la transformation de ces espaces souvent peu denses (y compris dans les quartiers pavillonnaires) :
 - Identifier les espaces pouvant être densifiés soit fortement, soit moyennement, soit modérément.
 - Développer les formes urbaines conciliant la nécessité de présence de la nature et les constructions. (Cf. le chapitre n°3)

2.4 Conforter le tissu économique et engager les nécessaires transitions

Conforter le bassin d'emploi

- Maintenir le niveau d'emploi et tendre à un équilibre entre emplois et actifs à plusieurs échelles.
- Conforter le caractère multi-sectoriel du tissu économique en s'appuyant notamment sur les filières prépondérantes et porteuses d'innovation comme l'industrie, la santé.

Promouvoir/favoriser l'économie circulaire

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus « circulaire »¹.

Il ne s'agit pas ici de viser une totale « autonomie » des entreprises du territoire, impossible pour la plupart d'entre elles (par exemple pour les matières premières). Mais certaines caractéristiques du tissu économique local sont favorables au développement de ces conceptions/fonctionnements, notamment du fait du puissant réseau de sous-traitance locale.

– Orienter les politiques de développement économique des collectivités vers le développement de l'économie circulaire (notamment le volet : « écologie industrielle et territoriale : mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matière, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire. ») :

- Faire la promotion de l'économie circulaire.
 - Développer la connaissance des liens entre les entreprises, des ressources locales, des besoins des entreprises.
- Inciter les réseaux de collaboration entre entreprises à conduire des actions pour le développement de cette forme d'économie, et ainsi devenir des acteurs de cette transformation.
- Inclure dans cette réflexion la dimension sociale d'un tel projet (y intégrer une réflexion sur l'insertion sociale des exclus, des chômeurs...).

Poursuivre l'organisation d'une offre de foncier économique

Cette offre foncière à vocation économique doit s'inscrire dans l'objectif de sobriété foncière. Pour cela, il convient :

- Éviter la consommation foncière pour les activités économiques :
 - En optimisant le foncier des espaces déjà dédiés et aménagés pour l'économie, en restructurant et en densifiant.
 - En conduisant le plus en amont possible une politique de renouvellement/réhabilitation des friches pour qu'elles soient disponibles rapidement et dans un calendrier articulé à une offre de foncier vierge en décroissance. Ces politiques s'appuieront notamment sur des démarches/réflexions collectives comme celle du PPA Gose sur Saint-Etienne Métropole.
 - En limitant les implantations nouvelles très consommatrices de foncier avec un faible nombre d'emplois comme la « grande logistique » sans lien à l'économie locale.

¹ L'économie circulaire : principes fondamentaux (<https://www.ecologie.gouv.fr/leconomie-circulaire>)



- En ne permettant pas la transformation de bâtiments à vocation économique existants en commerce dans les zones d'activité
 - En mobilisant le changement de destination du bâti agricole en zone rurale pour les besoins des activités artisanales.
 - En mobilisant prioritairement les bâtiments agricoles existants (en les aménageant...) avant d'en construire de nouveaux.
- De réduire la consommation foncière pour les activités économiques :
- En développant des formes urbaines et d'aménagement des espaces économiques moins consommatrices d'espace.
 - En mettant en œuvre un dispositif foncier et immobilier entre les entreprises et les collectivités qui permette à ces dernières de rester maîtres de ces éléments lorsque les entreprises quittent les lieux.
 - En conduisant une forte concertation et coopération entre les EPCI sur les politiques d'offres foncières et immobilières économiques afin d'éviter la concurrence et être le plus efficace possible en termes de foncier.

Cette offre foncière doit être coordonnée sur l'ensemble du territoire (les Schémas d'Accueil Economique conduits par les EPCI, les projets de niveaux métropolitain et/ou Scot).

- Développer une stratégie partagée pour les « grands projets » :
- Identification des filières les plus importantes/spécifiques comme la filière industrielle, que les collectivités souhaitent favoriser. Les SAE préciseront les besoins des entreprises concernées afin d'ajuster l'offre foncière.
 - Identifier les grands projets d'aménagement et d'extension de fonciers économiques, qui constituent les zones les plus importantes pour l'ensemble du territoire, dont il convient de prévoir l'avenir et leur extension si nécessaire (répondant notamment aux besoins exprimés par les entreprises). Deux niveaux et zones sont identifiés :
 - Les espaces d'envergure métropolitaine :
 - Eco-parc de Balbigny à Balbigny.
 - Espace Emeraude à Montbrison/Savigneux/Champdieu
 - Stelytech 2 à l'Horre-St Chamond.
 - Opéra Parc les Plaines à Bonson.
 - Châteaucreux à St Etienne
 - Manufacture Plaine Achille à St Etienne
 - ZAIN à Andrézieux-Bouthéon.
 - Les espaces d'envergure Sud Loire.
- Développer une offre de foncier et d'immobilier pour fixer les entreprises présentes sur le territoire. Cela signifie mettre en place une stratégie d'accueil des entreprises pour leur permettre de se développer sur le territoire à toutes les étapes de leur transformation, tout en visant une économie de foncier :
- Favoriser la maîtrise foncière par la collectivité à long terme du foncier économique (ex. : bail emphytéotique, etc.) afin de conduire/ maîtriser le recyclage du foncier libéré par les entreprises.

- Construire une vision collective de l'offre adaptée à chaque EPCI : poursuivre et approfondir les Schémas d'Accueil Economique ; développer les échanges entre EPCI sur les SAE

- « Chainer » le suivi de l'immobilier et du foncier à vocation économique :

- Suivre la vacance dans les zones d'activités pour anticiper les friches. Développer des politiques d'accompagnement des propriétaires et/ou entreprises pour remettre sur le marché des locaux adaptés à la demande.
- Sur les friches avérées, projeter leur devenir soit en économie, soit vers d'autres usages. Développer des politiques publiques ambitieuses pour le traitement et la remise sur le marché de ces espaces.

- Renforcer durablement la capacité d'accueil des espaces économiques existants

- Favoriser le développement dans les espaces économiques existants (densification, requalification), organiser ces zones avec des services (crèches, offre de restauration, offre de transport alternatif à la voiture particulière...).
- Promouvoir une gestion durable des sites économiques : inciter à la qualité urbaine, à l'intégration d'espaces supports de biodiversité, à une bonne gestion de l'eau...
- Favoriser la mise en place de zones d'activités économiques par branche d'activité qui permette aux entreprises de développer des collaborations et des synergies.

- Renouveler la conception de la « ville productive », par une réinterprétation moderne de la mixité des fonctions (combinaison réussie des activités, de l'habitat, des services, des espaces publics...) tant dans les bourgs que dans les villes.

- Dans les secteurs ruraux, adapter l'offre aux besoins plus spécifiques :

- Maintenir et accroître le maillage d'espaces pour les artisans sur le territoire.
- Favoriser les changements de destination des bâtiments agricoles pour l'économie
- Développement des tiers lieux + lieux de coworking (télétravail en milieu rural)

UNE OFFRE FONCIÈRE ÉCONOMIQUE COORDONNÉE SUR LE TERRITOIRE





Accompagner la mutation du modèle commercial

Le cadre réglementaire

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du Scot Sud Loire traite de l'ensemble des commerces quel que soit leur surface de plancher ou de vente. Il est complété par un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et de Logistique qui développe les règles admises pour les seuls équipements commerciaux et équipements de logistique commerciale ayant un impact sur le territoire.

Le contenu du DAACL est précisé par l'article L141-17 du code de l'urbanisme dans sa rédaction issue de la loi ELAN et consolidée depuis par la loi climat et résilience.

Le DAACL a pour vocation à spatialiser les implantations de développement du commerce et en particulier à :

- Déterminer les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.
- Localiser les secteurs d'implantation périphérique ainsi que les centralités urbaines dans lesquels se posent des enjeux spécifiques (revitalisation des centres-villes, maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité, cohérence de localisation des équipements et maîtrise des flux, consommation économe de l'espace et préservation des paysages...).
- Au sein de ces secteurs, prévoir les conditions d'implantation, le type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux.

Les orientations suivantes ont été fixées pour l'organisation de l'offre commerciale, et la logistique commerciale :

- Prioriser la localisation des commerces dans les centres-villes et centres bourgs des centralités, en vue de les revitaliser, animer la vie dans les centres bourgs, pour économiser le foncier...
- Engager la requalification des zones commerciales existantes.
- Maîtriser le développement des commerces dans des secteurs de périphéries
- Accompagner le développement du e-commerce, notamment dans ses implications dans le domaine de la logistique y compris en centre-ville.

2.5 L'agriculture, pilier économique du territoire et levier majeur des transitions

Les espaces agricoles et forestiers sont des ressources fondamentales du Sud Loire qui remplissent des fonctions économiques, nourricières, paysagères et écologiques. Les EPCI se sont emparés de ces questions en élaborant des projets alimentaires territoriaux. L'objectif du Scot Sud Loire est de donner un cadre harmonisé à ces politiques et de les renforcer en instaurant des dispositions visant à pérenniser l'activité agricole sous toutes ses formes et veiller à répondre au plus près aux besoins alimentaires de la population du territoire et des territoires voisins. La transition agroécologique a été abordée dans le chapitre 1 sur l'urgence climatique. Les paragraphes ci-dessous s'attachent à réaffirmer les positions du Scot Sud Loire par rapport au foncier, à la qualité et la variété de productions locales.

Conforter les espaces agricoles et forestiers (protection du foncier et limitation des constructions)

- Protéger les espaces agricoles et forestiers à long terme en leur donnant une lisibilité (protection spécifique/étalement urbain).
- Protéger les espaces agricoles spécifiques (maraichage-sud Plaine du Forez, arboriculture-coteaux du Jarez, viticulture- côtes du Forez et coteaux du Jarez).
- Mieux encadrer la constructibilité en zone agricole pour éviter le mitage et répondre aux objectifs de sobriété foncière.
- Eviter la fragmentation de l'espace agricole (enclave agricole avec des problèmes d'accès, de voisinage ...).

Protéger et développer les productions locales et répondant aux besoins alimentaires locaux :

- Protéger et encourager le développement des productions et les transformations de productions locales (charcuterie, fromages, confitures, boissons aux fruits), comme vecteurs d'identité, d'image et potentiellement de tourisme.
- Favoriser le développement de productions locales labellisées contribuant à la valorisation du territoire et à sa notoriété.
- Favoriser le déploiement de magasins de producteurs, de marchés forains ou de toute autre forme de vente directe permettant un accès à des produits locaux.
- Encourager le développement d'entreprises agro-alimentaires ancrées localement et valorisant des productions locales.

Encourager les pratiques plus respectueuses de l'environnement :

- Valoriser et favoriser les pratiques respectueuses des ressources (eau, sol, air...).
- Veiller à un développement agricole respectueux des paysages, tant bâtis que naturels (haies, maillage bocager, boisements..).

Favoriser une exploitation des bois respectueuse des milieux :

- Encourager des pratiques raisonnées et une bonne gestion forestière, veiller à un équilibre entre bois-construction et bois-énergie... ; favoriser la diversité des usages : la forêt pour l'exploitation du bois de production mais aussi comme un espace de loisirs, de tourisme...



2•6 Construire une offre de mobilité durable, multimodale et décarbonée

Construire une offre de mobilité durable, multimodale et visant la décarbonation, compatible avec les objectifs/réchauffement climatique. Il s'agit de déployer, en bonne subsidiarité territoriale, des alternatives crédibles, attractives et économes (économiquement et environnementalement) par rapport à l'automobile. L'élaboration de schémas de mobilité dans chaque EPCI (et tout particulièrement l'élaboration Plan De Mobilité ((PDM)) de la Métropole stéphanoise), conjuguée aux études et projets de développement de l'Etoile Ferroviaire Stéphanoise (SERM : service express régional métropolitain) , seront les éléments déclencheurs de cette coordination des offres et des services.

- A partir d'une coopération entre Autorités Organisatrices de la mobilité (AOM), construire une offre de transport public hiérarchisée, compétitive et cohérente.
- Poursuivre la modernisation de l'étoile ferroviaire stéphanoise, tout particulièrement l'infrastructure entre St-Just St-Rambert, Montbrison et Boën, pour développer des services dans la perspective d'un service express régional métropolitain : en coopération entre AOM, au premier rang desquelles la Région.
- Développer les modes actifs pour les besoins du quotidien au travers d'un réseau structurant sécurisé, continu et de services associés (stationnement, rabattement sur les gares et équipements, mise en tourisme d'itinéraires spécifiques..).
- Déployer une approche intégrée et cohérente des offres de stationnement, y compris mutualisé et/ou facilitant l'intermodalité.
- Développer les réseaux de bornes de recharge électrique, GNV, hydrogène... pour accompagner le renouvellement du parc automobile.
- Développer les solutions alternatives à l'automobile ou à la possession individuelle d'automobile (autopartage, covoiturage, transport à la demande...
- Défendre la desserte directe de Châteauneuf en TGV, dans le contexte concurrentiel national.
- Porter une attention soutenue au devenir de l'aéroport de Saint-Etienne Loire, sans obérer ses possibilités de maintien ou de développement au vu des technologies à venir.

Développer l'intermodalité pour une cohérence et une continuité des offres de mobilité :

- Améliorer la quantité et la qualité de desserte de chaque branche de l'étoile ferroviaire stéphanoise (en direction de Lyon, de la Haute-Loire, de Montbrison-Boën et en direction de Roanne) et poursuivre la facilitation de l'intermodalité selon les fonctions de chaque gare (rabattement automobile et vélo, complémentarités TER/tramway, coordination des horaires et produits tarifaires..).
- Développer des continuités entre territoires : entre réseaux de transport public, en continuité des axes de modes actifs (par exemple les voies vertes), en développant de manière coordonnée des parcs-relais et des parcs de covoiturage, tout particulièrement dans les gares « têtes de pont métropolitaines », en amont des zones de congestion routière (comme celui de La Gouyonnière..) ainsi qu'aux principales entrées de villes du cœur métropolitain, au contact de lignes de tramway ou de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
- Renforcer la coopération et la coordination des AOM.

Maitriser les besoins de mobilité par un modèle d'organisation moins dépendant de la voiture particulière

S'appuyer sur l'armature territoriale pour organiser le développement de l'urbanisation afin de diminuer les distances habitat/emploi/services pour réduire les besoins en déplacement et organiser des mobilités alternatives à la voiture particulière.

– Prioriser le développement dans les polarités disposant d'une offre transport collectif robuste (gare SNCF) + étudier/ projeter/aménager les quartiers autour des gares pour développer des espaces d'activités/ou mixtes.

– **Conditionner et différencier, selon les secteurs géographiques, le développement de l'urbanisation d'une certaine ampleur** à l'existence, ou à la faisabilité (soutenable économiquement) de transports publics ou d'alternatives à l'autosolisme. C'est-à-dire, favoriser l'urbanisation, d'un volume significatif par rapport au contexte (volume à moduler suivant le contexte géographique), à destination d'habitat, d'activités économiques, là où il existe au moins une des possibilités suivantes :

- Une offre TC existe ou est programmée.
- Un accès en modes actifs est disponible aux principaux équipements et services du quotidien.
- Une desserte par un réseau mode actif sécurisé depuis la gare la plus proche ou le centre ville ou centre bourg voisin.

– Pour tous les espaces économiques existants ou futurs d'une certaine ampleur (niveaux métropolitain et Sud Loire), mettre en place des alternatives à l'autosolisme : covoiturage, modes actifs, transports en commun, entre la ZA et le centre-ville ou le bourg ou la gare/pôle d'échange le plus proche.

– Développer ou créer des équipements (hors équipements touristiques et vernaculaires) uniquement dans les sites accessibles en transport public et/ou à vélo, de manière attractive et sécurisée.

– Tout mettre en œuvre pour arrêter le développement « au coup par coup » de commerces et services aux particuliers ou aux entreprises en bordure d'échangeurs autoroutiers et de roades, qui constituent l'archétype du recours à l'autosolisme et à l'affaiblissement des commerces traditionnels de centre bourg et centre-ville.

– Mettre en place des formes urbaines compactes pour réduire les distances entre habitat/ services/ commerces.



3• Améliorer la qualité de vie des habitants du Sud Loire

Le territoire du Sud Loire est riche de nombreux atouts. Cependant, sa croissance urbaine rapide, aux 19^e et 20^e siècles, a créé des conditions de vie contrastées, allant du très rural, encore très présent aujourd'hui, à des espaces urbains variés. Certains sont contraints, imbriqués entre des installations industrielles, des infrastructures de transport. D'autres présentent des qualités de vie de « cité jardin », avec une forte présence du végétal, des espaces naturels proches, et globalement un cadre de vie de qualité. Ces situations conduisent à des conditions de vie et des cadres de vie très variables suivant les secteurs, les communes.

Or, le Scot Sud Loire porte l'ambition de construire un projet garant d'un cadre de vie de qualité pour tous.

Pour cela, le Scot Sud Loire veut construire un projet où l'habitant sera au cœur de l'aménagement, en favorisant notamment favoriser le bien-être des habitants, la solidarité, le vivre ensemble....

Le territoire du Sud Loire est riche de nombreux atouts. Cependant, sa croissance urbaine rapide, aux 19^e et 20^e siècles, a créé des conditions de vie contrastées, allant du très rural, encore très présent aujourd'hui, à des espaces urbains variés. Certains sont contraints, imbriqués entre des installations industrielles, des infrastructures de transport. D'autres présentent des qualités de vie de « cité jardin », avec une forte présence du végétal, des espaces naturels proches, et globalement un cadre de vie de qualité. Ces situations conduisent à des conditions de vie et des cadres de vie très variables suivant les secteurs, les communes.

Or, le Scot Sud Loire porte l'ambition de construire un projet garant d'un cadre de vie de qualité pour tous.

Pour cela, le Scot Sud Loire veut construire un projet où l'habitant sera au cœur de l'aménagement, en favorisant notamment favoriser le bien-être des habitants, la solidarité, le vivre ensemble....

3.1 Protéger et développer la qualité paysagère du territoire de demain :

Le plan paysage élaboré dans le cadre de la révision du Scot Sud Loire identifie quatre grandes orientations :

- Recomposer les paysages du Sud Loire autour de l'eau.
- Accompagner la mutation des espaces habités dans leur diversité.
- Pérenniser l'activité agricole au regard des changements climatiques et sociétaux.
- Développer un territoire sobre et productif en énergie en tenant compte des structures paysagères.

Le Scot Sud Loire s'appuiera sur le plan paysage et sa dimension transversale pour étayer sa phase de mise en œuvre de façon la plus concrète possible. Pour cela, les 4 orientations seront articulées aux différents thèmes traités par le Scot pour leur apporter des recommandations, voire des exigences en matière d'insertion paysagère.

3.2 Agir pour la santé et le bien-être des habitants

En matière de santé, le Scot a choisi d'agir sur certains facteurs liés à l'urbanisme qui ont un impact certain sur la santé et le bien-être des habitants. Ainsi, les orientations portent sur l'offre de soins, la qualité de l'habitat, les conditions favorables à la pratique d'activités physiques de base, l'accès à une alimentation saine et la qualité de l'air.

Affirmer le Sud Loire comme un territoire de santé par le soutien aux structures dédiées :

- Le maintien et le développement de l'armature de santé (le CHU, le CHF, les autres établissements ...) :
 - position à affirmer dans toutes les instances de coordination/discussion avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) + autres autorités de santé ;
 - chaque EPCI et chaque collectivité travailleront, avec l'établissement concerné, à l'amélioration de son environnement, les réponses aux besoins (notamment d'accès alternatifs à la voiture particulière), aux projets de développement et d'extension, à la maîtrise du foncier autour du site...
- Le maintien d'un réseau de professionnels de santé sur l'ensemble du territoire en milieu rural et urbain : conforter l'accès aux soins par une offre de proximité dans les polarités (répondant ainsi aux besoins d'une population vieillissante) : développement/maintien et coordination/mutualisation des maisons de santé (souvent portées par les collectivités) réunissant divers professionnels de santé.
- Développer des structures adaptées à l'accueil des personnes âgées, pour répondre au vieillissement annoncé de la population, en complément des structures hospitalières : allant du logement adapté inclus dans une résidence proposant des services variés, à des structures médicalisées.

Améliorer la qualité de l'habitat par un protection accrue contre les nuisances :

- L'habitat existant : rénovation thermique et phonique, lutte contre les logements insalubres, destruction des logements irrémédiablement impactés par les plus fortes nuisances ou pollutions (abords voies bruyantes, terrains pollués...);
- L'habitat à créer : interdire l'urbanisation résidentielle des espaces très impactés par les nuisances ou les risques ;
- Favoriser la création de logements de haute qualité environnementale, au moins à titre d'exemplarité et d'expérimentation.

Lutter contre la sédentarité, notamment avec des aménagements d'espaces publics permettant la pratique des modes doux/actifs sécurisés et confortables, dans chaque quartier/village pour favoriser une pratique quotidienne (aménager les accès depuis les quartiers résidentiels aux services et commerces)

Permettre une alimentation saine par :

- La protection des espaces agricoles (pour permettre la production).
- Le développement des circuits courts à destination des particuliers et de la restauration collective :
 - Préservation des espaces agricoles proches de l'urbain (maraichage).
 - Aménagement des espaces publics dans les villages/quartiers pour le développement/maintien des marchés/la vente directe des producteurs locaux.



Améliorer la qualité de l'air et protéger la population des pollutions et nuisances produites : pollutions atmosphériques, nuisances sonores par :

- La réduction des émissions de polluants atmosphériques (diminution du trafic, ...).
- La réduction des nuisances sonores par une limitation des vitesses de circulation et par des moyens de protection adaptés autour des axes routiers, autoroutiers.
- **L'interdiction de la construction d'établissement sensible** à proximité des axes source de pollution atmosphérique et de nuisances
- **L'interdiction ou la protection de construction de logements et équipements à proximité** des axes sources de pollution atmosphérique.

3•3 Retour de la nature au plus près des habitants pour améliorer le confort et le vivre ensemble

Les nouveaux modèles de développement, répondant aux enjeux climatiques et aux transitions à engager, nécessitent un fort recentrage sur les espaces bâtis existants, et donc de **réinvestir qualitativement les centres-villes et centres bourgs**, par la résorption de la vacance, l'aménagement des espaces publics, l'adaptation des espaces au contexte climatique, aux nouvelles aspirations des habitants... Il s'agit de trouver un juste équilibre entre compacité/fonctionnalité urbaine et développement de la nature en ville pour répondre à une demande croissante des citoyens de (re-)tisser des liens avec la nature et d'améliorer leur cadre de vie/ leurs conditions de vie.

Dans cet équilibre, les espaces publics ou libres de construction ont un rôle important pour développer le « vivre ensemble » et pour le confort des logements :

- Favoriser le vivre ensemble par la création d'espaces de rencontres, développer la mixité de fonctions, les espaces à usages intergénérationnels.
- Créer des espaces de rencontre en milieu urbain, dans les centres bourgs, des espaces publics qualitatifs, conviviaux et végétalisés.
- Développer des îlots de fraîcheur et réintroduire le végétal dans tous les espaces construits (trottoirs, stationnement, toitures, façades, squares, parcs..).
- Développer le concept ville-village-jardin, en particulier pour le secteur Andrézieux/ Saint-Just Saint Rambert/Veauche qui est soumis à une forte pression urbaine, et pour lequel le Scot souhaite préserver un cadre de vie de qualité.

3•4 Alimentation urbaine : entre besoins alimentaires, transition écologique et vivre la ville autrement

La production alimentaire urbaine est une forme émergente (ou re- émergente) de pratiques agricoles effectuées en ville. Elle produit des légumes, des fruits et autres aliments. Elle peut être pratiquée sur des toits, dans des cours, des potagers partagés et même dans des espaces publics. La production alimentaire urbaine est une des solutions proposées et recommandées par l'ONU et la FAO pour faire face aux besoins de sécurité alimentaire, aux défis de l'urbanisation et de la périurbanisation.

Les collectivités membres du SM Scot Sud Loire veulent créer les conditions et/ou inciter au développement de cette agriculture car c'est une façon de jardiner responsable, de faire diminuer les émissions GES et mais également les coûts de production. Par ailleurs, les fermes urbaines peuvent générer des emplois, depuis la production jusqu'à la vente et la distribution.

Pour cela, les orientations suivantes sont retenues :

Reterritorialiser l'alimentation dans les villes par le soutien de la production alimentaire urbaine de type « fermes agricoles », supports d'une activité professionnelle et productive. :

- Préserver les espaces agricoles aux portes de la ville.
- Soutenir la production alimentaire urbaine en favorisant les initiatives d'économies circulaires, en renforçant l'économie sociale et solidaire.
- Soutenir tout en maîtrisant des techniques et outils de production innovants.
- Protéger les jardins familiaux et tous les espaces de production potentielle.

Utiliser «la production alimentaire urbaine servicielle » comme support permettant de relever des défis sociaux et environnementaux.

- Promouvoir une forme urbaine adaptée à la mixité des usages et à une agriculture de proximité.
- Déployer la production alimentaire urbaine à proximité des établissements scolaires et de soins par la localisation d'emplacement(s) stratégique(s) de jardins collectifs et/ou participatifs.
- Favoriser la mise en place de partenariats innovants et de démarches de sensibilisation.

3.5 Favoriser le développement d'un tourisme et des loisirs de qualité

La fréquentation touristique du territoire se caractérise par un tourisme de proximité. L'objectif du Scot est de conforter ce facteur de solidarité entre territoires, qui concerne tant les espaces urbains que ruraux.

Le tourisme est également un levier de développement économique, une vitrine du territoire ainsi qu'un vecteur de qualité de vie et d'identité, que les collectivités membres du SM Scot Sud Loire entendent développer. Les orientations retenues valorisent les aspects transversaux de ce tourisme qui conjugue industrie, agriculture, préservation de l'environnement et des paysages, culture et qualité de vie.

Permettre l'accessibilité aux espaces naturels en modes alternatifs à la voiture

- Faire connaître et identifier les itinéraires de randonnée.
- Renforcer le maillage modes actifs structurant et irriguant l'ensemble des territoires par l'amélioration de l'accessibilité aux sites touristiques et l'aménagement d'itinéraires sécurisés et identifiés.
- Assurer une continuité des itinéraires de découverte des espaces naturels, en zones urbaine, périurbaine et rurale.



Développer les activités de pleine nature et les adapter au changement climatique

- Accompagner l'évolution des activités et tourisme de montagne au changement climatique et tout en respectant la séquence : éviter/réduire/compenser.
- Travailler l'adéquation entre les projets et les différentes ressources, notamment la ressource en eau, supports d'activités touristiques (loisirs nautiques – Saint-Just Saint- Rambert, Saint-Victor-sur-Loire-, randonnées, baignade, pêche, activités thermales).
- Préserver les sites touristiques de découverte de l'environnement par la préservation de leurs espaces naturels et de leur biodiversité.

Développer l'offre d'hébergement et les capacités d'accueil touristique

- Favoriser la requalification des sites d'hébergement existants.
- Rechercher l'originalité, la singularité et la qualité des hébergements proposés.
- Veiller à la cohérence globale et à la complémentarité de l'offre d'établissements en termes de typologie, de capacité et de localisation, notamment pour l'hôtellerie, l'hébergement collectif et les aires de camping-car.

Valoriser le tourisme de proximité, notamment en milieu urbain, vecteur d'amélioration de la qualité de vie du quotidien.

- Préserver l'identité et le dynamisme culturel en termes de savoir-faire, d'offres de prestations sportives, et art de vivre (musées, salles de spectacle, art, design, événements, festivals...)
- Assurer l'intégration paysagère et architecturale des constructions dans leur environnement.

Maintenir et renforcer l'économie touristique locale par des stratégies à différentes échelles

- Soutenir les initiatives visant à rapprocher et coordonner le tourisme à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon – Saint Etienne.
- Mettre en valeur les démarches de valorisation du tourisme existant à l'échelle du département et des EPCI.
- Conforter les équipements structurants et groupes industriels du territoire ayant ouvert leur structure au grand public.



Les objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation du Scot Sud Loire





1• Les objectifs légaux de réduction du rythme de l'artificialisation

Conformément aux termes du 6° bis du nouvel article L. 101-2 du Code de l'urbanisme, les documents d'urbanisme et de planification doivent participer à la lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette des sols à l'horizon 2050.

Les articles 191 et 194 III de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, communément appelée loi « Climat et Résilience », instaurent le calendrier en trois phases pour atteindre l'objectif de lutte contre l'artificialisation nette des sols :

- **Entre 2021 et 2031**, les documents de planification, dont les SCoT, doivent réduire de moitié, soit 50 %, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur leur territoire. Cette réduction s'apprécie par rapport à la consommation observée au cours de la décennie précédente, soit 2011-2021 ;
- **A compter de 2031**, les rédacteurs d'un SCoT doivent surveiller deux tendances :
 - Poursuivre la réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à celle observée sur la période 2021-2031 ;
 - Lutter contre l'artificialisation des sols et se reporter au tableau établi par le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 ;
- **Entre 2041 et 2050**, la trajectoire de réduction de l'artificialisation devra être poursuivie et accentuée le cas échéant, de manière à contribuer à l'atteinte d'un équilibre, où toute nouvelle artificialisation est compensée par une renaturation, sur un périmètre et une période donnés ;
- **En 2050**, les territoires concernés par les SCoT et autres documents d'urbanisme doivent atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette » des sols.

A partir de 2031, la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers devra s'inscrire dans la POURSUITE d'une dynamique de limitation, la maîtrise de l'étalement urbain étant l'un des leviers déterminants pour contribuer à l'atteinte de l'objectif ZAN en 2050.

Pour rappel, la loi définit les notions suivantes :

La consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers s'entend comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur un territoire.

L'artificialisation des sols ne se focalise pas sur la transformation d'un espace à caractère naturel, agricole ou forestier. Elle vise à prendre en compte les fonctions d'un sol – écologique, biologique, hydrique, etc. – et à réfléchir à l'affectation d'un sol en fonction de ces éléments.

Conformément aux termes de l'article L. 101-2-1 du Code de l'urbanisme :

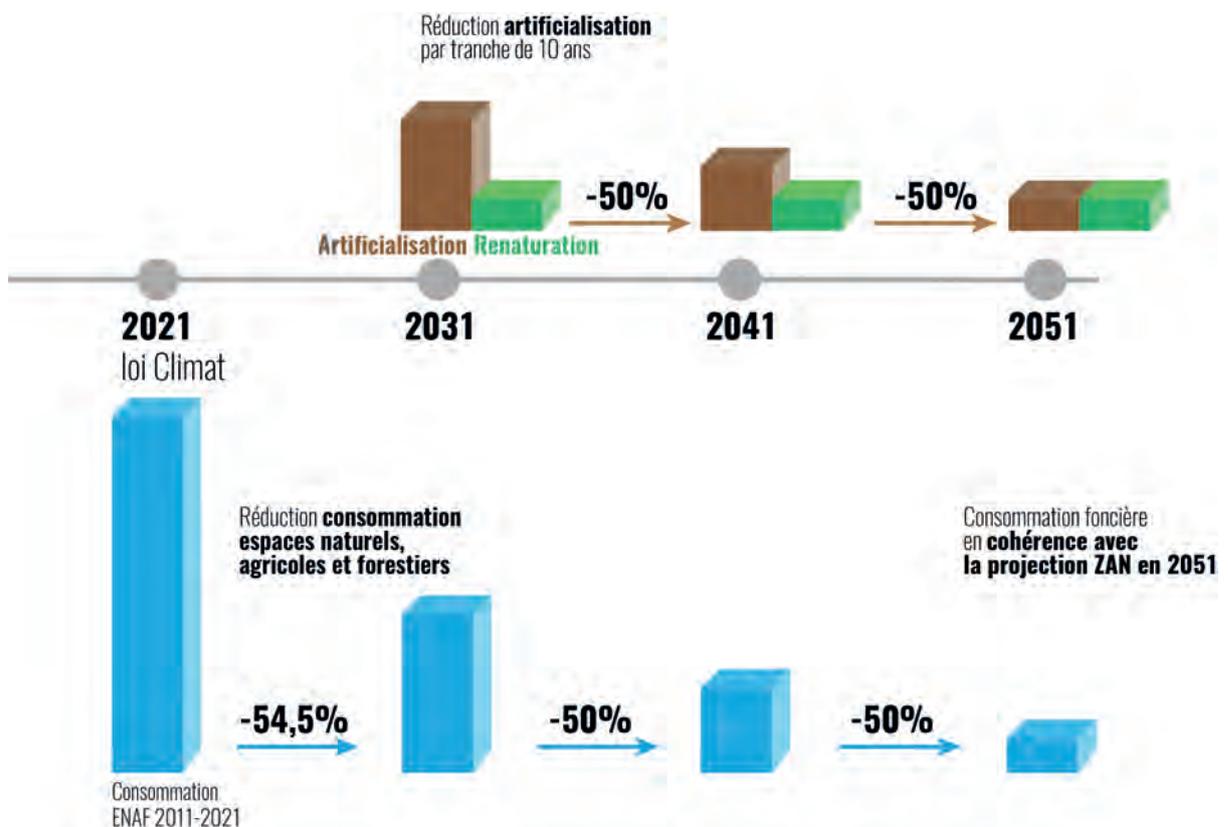
L'artificialisation d'un sol se définit « comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage » :

La renaturation ou la désartificialisation d'un sol « consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé. »

L'artificialisation nette des sols consiste à effectuer l'opération suivante, sur un périmètre et une période donnés : [Total des sols artificialisés] – [Total des sols renaturés]



2• Les objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation au sein du Scot Sud Loire



Sources :

Principe général choisi par le Scot Sud Loire

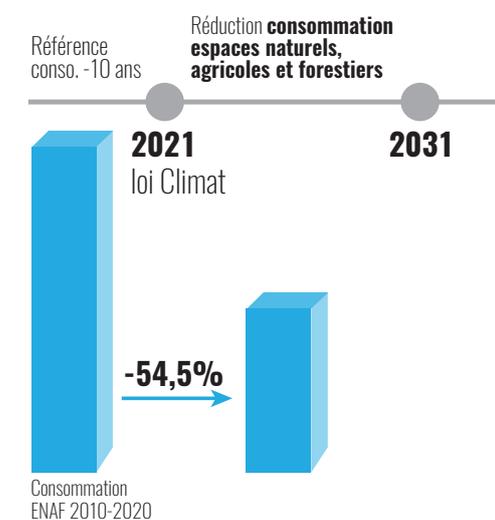
Conformément au calendrier fixé par la loi, et en attente des textes légaux plus précis et des positions qui seront prises dans le SRADDET, le SCoT Sud Loire se positionne dans un objectif de réduction de -54,5% à 2031 pour la consommation foncière, puis de réduction de moitié par tranche de 10 ans de l'artificialisation.

2.1 L'objectif de réduction de la consommation d'ENAF pour la période 2021-2031

Pour rappel, entre 2021 et 2031, le SCoT Sud Loire doit réduire de 54,5 %, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur son territoire. Cette réduction s'apprécie par rapport à la consommation observée au cours de la décennie précédente, soit 2011-2021.

La surface de consommation d'ENAF et de référence de la période 2011-2021 : 1528 ha

La consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers s'entend comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur un territoire.



Sources :

2.2 L'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols et de réduction de la consommation d'ENAF pour la période 2031-2041

Sur la période 2031-2041, le Scot Sud Loire entend poursuivre ses efforts de sobriété foncière :

- En réduisant de 50 % la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à celle observée sur la décennie précédente ;
- En analysant et en réduisant l'artificialisation des sols. L'objectif de réduction de l'artificialisation pour le Scot Sud Loire est de - 50 % par rapport à la période 2021-2031. Cette artificialisation sera mesurée à partir des outils mis à disposition des territoires par l'Etat, à savoir l'OCSGE (Occupation du Sol à Grande Echelle). Cet outil sera disponible courant 2024 pour la Loire et permettra d'observer l'évolution de l'artificialisation depuis 2019 sur le territoire, par période de 3 ans. Ainsi, un état zéro de l'artificialisation pourra être établi, permettant de mesurer l'artificialisation entre 2021 et 2031, qui sera la base de référence de l'objectif à atteindre en 2041.

Dans cette période, les actions de renaturation ou désartificialisation des sols permettront de compenser pour partie les surfaces artificialisées, nécessaires au développement du territoire.

Les objectifs de réduction de la consommation d'ENAF à horizon 2041 sont territorialisés en cohérence avec la trajectoire ZAN.



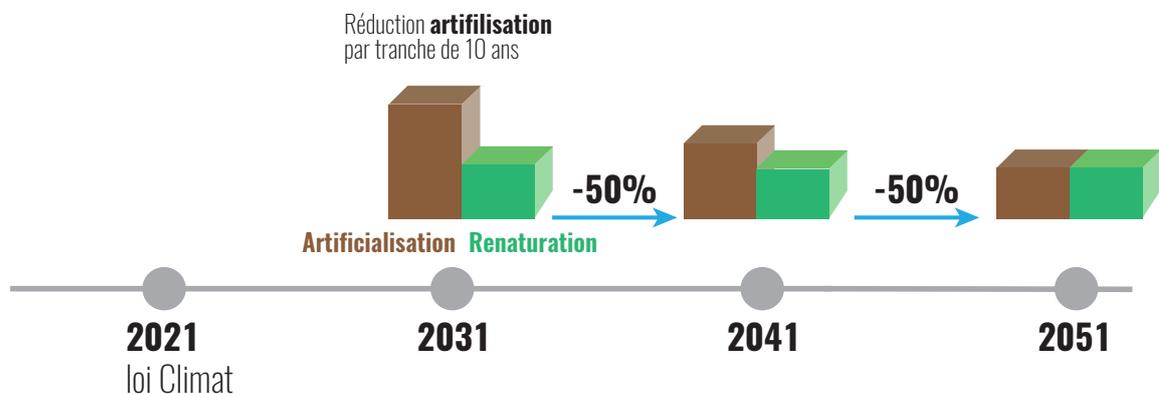
2.3 L'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols et de réduction de la consommation d'ENAF pour la période 2041-2050

Période 2041-2051 : poursuivre la réduction du rythme de l'artificialisation de -50% par rapport à la période précédente (2031-2041) afin d'atteindre le zéro artificialisation nette des sols en 2050.

Pour s'inscrire volontairement dans la perspective du zéro artificialisation nette en 2050, le Scot Sud Loire projette une surface artificialisée ne pouvant dépasser 50% des surfaces artificialisées durant la décennie précédente (2031-2041). Dans cette période, l'artificialisation au-delà de cette limite devra obligatoirement être compensée par une renaturation de même surface.

La trajectoire de l'artificialisation, qui doit tendre vers zéro à horizon 2050, du SM Scot Sud Loire n'est pas territorialisée.

Les objectifs de réduction de la consommation d'ENAF à horizon 2050 sont territorialisés en cohérence avec la trajectoire ZAN.



Sources :

2.4 Les principes pour la mise en œuvre de la trajectoire ZAN

L'exigence de la sobriété foncière conduit le Scot à prévoir la conduite systématique des dispositions suivantes :

- Interroger pour chaque projet la réalité du besoin dans une vision prospective.
- Mettre en œuvre « la séquence E-R-C », déjà appliquée à tous les projets susceptibles de porter atteinte à la biodiversité et aux services qu'elle fournit. Cette séquence peut s'appliquer à toutes les échelles de réflexion et à tous les besoins (habitat, économie, équipements...)
 - E : Eviter la consommation foncière
 - R : Réduire la consommation, s'il n'est pas possible de l'éviter
 - C : Compenser celle-ci. Dans le cas présent, la compensation est entendue comme la « renaturation ou désartificialisation », terme de l'équation du ZAN. Cet aspect sera traité dans le paragraphe « transition écologique », quel que soit le type d'usage envisagé pour les sols.
- Prioriser le développement au sein des espaces bâtis.
- Maitriser l'étalement urbain sur des espaces vierges de construction pour tout type de destination (habitat, économie, commerces, équipements).
- Prioriser les besoins de consommation des sols pour des vocations économiques et d'équipements structurants.





Document élaboré
en partenariat avec



Scot Sud Loire
46 rue de la Télématique – BP 811
42952 Saint-Etienne cedex 9

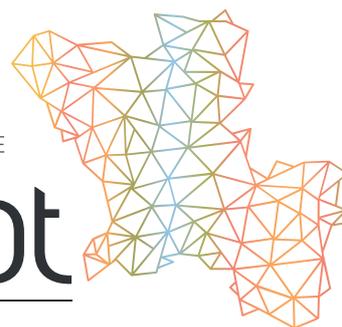
04 77 92 15 78

accueil@scot-sudloire.fr

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

scot

SUD LOIRE



DÉCEMBRE 2024